

CALPAE 2022 Tableau consommations crédits au 30/06/2023

|  | Montant valorisation CD35 2022 | Actions Valorisées   | Report crédits 2021 | Participation Etat 2022 | RECETTES ETAT 2022+ reports 2021 | Nature Dépenses 2022   | Consommation crédits au 30/06/2023 | Reports crédits sur Juli-dec 2023 |
|--|--------------------------------|--|---------------------|-------------------------|----------------------------------|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Prevenir toute sortie sèche de l'ASE</b>  |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action-Accompagnement et accueil des jeunes majeurs  | 0,00 €                         |  | 21 064,00 €         | 41 918,00 €             | 62 982,00 €                      | Prolongation contrat de 3 postes travailleurs sociaux ASE  | 62 982,00 €                        | - €                               |
| <b>1. Maraudes mixtes</b>  |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 1.1 - Accueil de jour HEOL  | 80 000,00 €                    | subvention SEA35 pour CAO, Puzzle.Skoazell                                       |                     | 80 000,00 €             | 80 000,00 €                      | Participation SEA 35 pour accueil de jour le 61  | 80 000,00 €                        | - €                               |
| <b>2. Refonder et revaloriser le travail social au service des familles-ASIP</b>                           |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 2.1 - Premier ASIP  | 110 000,00 €                   | temps ETP sur SDAASP   |                     | 110 000,00 €            | 110 000,00 €                     | Postes : 1 ETP -RS- + 1 ETP coordinatrice 1er ASIP PTSP  | 110 000,00 €                       | - €                               |
| <b>3. Refonder et revaloriser le travail social au service des familles- Référence de Parcours</b>         |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 3.1 - Référent de parcours PPEF   | 40 000,00 €                    | temps ETP équipe projet PPEF   |                     | 40 000,00 €             | 40 000,00 €                      | Poste : 1 ETP- Chargée de mission PPEF DEF   | 40 000,00 €                        | - €                               |
| Action 3.2 - Référent de parcours BRSA   | 40 000,00 €                    | Délégation Miocales  |                     | 40 000,00 €             | 40 000,00 €                      | Participations Wiker: 10000€; ML Fouglères: 5000€; ML Vitre:5000€; ML Redon: 5000€; ML St malo: 5000€  | 40 000,00 €                        | - €                               |
| <b>Sous-total 3</b>  | <b>80 000,00 €</b>             |  |                     | <b>80 000,00 €</b>      | <b>80 000,00 €</b>               |  | <b>80 000,00 €</b>                 |                                   |
| <b>4.5. Insertion et parcours des allocataires du RSA</b>  |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 4.1 - Orientation et parcours des allocataires du rsa   | 138 500,00 €                   | temps ETP équipe projet service RSA +DSN   | 86 775,39 €         | 60 000,00 €             | 146 775,39 €                     | postes: 2ETP service RSA: 106000 €   | 82 000,00 €                        | 64 775,39 €                       |
| Action 5.1- Garantie d'activité  | 130 000,00 €                   | Dispositifs d'accompagnement des BRSA  | 189 380,00 €        | 130 000,00 €            | 319 380,00 €                     | Poste Coordinatrice "Equilibre Emploi" Service Office Insertion + participation CORACE de 15000€   |                                    | 253 380,00 €                      |
| Action 5.2-Accompagnement renforcé artistes bénéficiaires du RSA   | 20 000,00 €                    | Conventions Acqpt artistes   |                     | 20 000,00 €             | 20 000,00 €                      | Participations Armada, Elan créateur,Jardin Moderne  | 20 000,00 €                        | - €                               |
| Action 5.3-Accompagnement global PRISME  | 0,00 €                         |  |                     | 36 000,00 €             | 36 000,00 €                      | Participation PRISME   | 36 000,00 €                        | - €                               |
| Action 5.4- Dispositif 1ères Heures  | 157 500,00 €                   | CAE -Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi-                                    |                     | 157 500,00 €            | 157 500,00 €                     | Participations Emmaüs Pays de Rennes (45000€); Le relais pour l'Emploi (45000€); Les Compagnons Bâisseurs (45 000€); CLPS-PRELUDE (22 500€).   | 157 500,00 €                       | - €                               |
| Action 5.5- Acqpt BRSA Idées Intérim   | 32 000,00 €                    | Contrats à durée déterminée d'insertion  |                     | 32 000,00 €             | 32 000,00 €                      | Participation Idées Intérim  | 0,00 €                             | 32 000,00 €                       |
| Action 5.6- Aide à la transformation numérique des travailleurs indépendants                               | 20 000,00 €                    | conventions de partenariat passées avec l'ADIE et PRESOL                         |                     | 20 000,00 €             | 20 000,00 €                      | Participations ADIE ( 15000€) et PRESOL (5000€)  | 20 000,00 €                        | - €                               |
| Action 5.7- Dispositif "Sortir de la rue"  | 50 000,00 €                    | FAJ logement   |                     | 43 082,00 €             | 43 082,00 €                      | Participation WE KER   | 43 082,00 €                        | - €                               |
| Action 5.8-Action "prévention des expulsions et d'aide aux impayés de loyer dans le parc privé" poste ADIL | 50 000,00 €                    | FSL  |                     | 50 000,00 €             | 50 000,00 €                      | Participation ADIL   | 50 000,00 €                        | - €                               |
| Action 5.9- Action "Aide aux impayés de loyers dans le parc privé/Soliha                                   | 45 000,00 €                    | FSL  |                     | 45 000,00 €             | 45 000,00 €                      | Participation Soliha   | 45 000,00 €                        | - €                               |
| <b>Sous-total 4 et 5</b>   | <b>643 000,00 €</b>            |  | <b>297 219,39 €</b> | <b>593 582,00 €</b>     | <b>869 737,39 €</b>              |  | <b>453 582,00 €</b>                | <b>350 155,39 €</b>               |
| <b>6. Formation des travailleurs sociaux</b>   |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 6.1 -Plan de Formation travailleurs socx ASIP   | 90 000,00 €                    | Tps ETP assistants adm en CDAS + réalisation guide                               | 90 000,00 €         |                         | 90 000,00 €                      | Marché formation ASIP  | 69 000,00 €                        | 21 000,00 €                       |
| Action 6.2-Parler Babin  | 45 000,00 €                    | temps ETP service PMI-Accueil petite enfance + formation assistantes maternelles |                     | 45 000,00 €             | 45 000,00 €                      | Poste 1 ETP DEF  | 45 000,00 €                        | - €                               |
| <b>Sous-total 6</b>  | <b>135 000,00 €</b>            |  | <b>90 000,00 €</b>  | <b>45 000,00 €</b>      | <b>135 000,00 €</b>              |  | <b>114 000,00 €</b>                | <b>21 000,00 €</b>                |
| <b>7. Développer la mobilité des demandeurs d'emploi</b>   |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 7.1 -Plateformes de mobilité  | 256 218,00 €                   | Fonds d'aide aux jeunes mobilité   | 5 669,00 €          | 256 218,00 €            | 261 887,00 €                     | Participations: 68 000€ à Pass Emploi (pays de St Malo) ; 22 500€ à Eureka emplois services (pays de Brociliande) ; 51 738€ à WE KER ; 68 980€ à la Mission Locale du Pays de Fouglères-ARHES ; 45 000€ à la Mission locale de Vitre-FIT Tremplin. | 256 218,00 €                       | 5 669,00 €                        |
| <b>Sous-total engagements mesures socles</b>   | <b>1 304 218,00 €</b>          |  | <b>392 888,39 €</b> | <b>1 206 718,00 €</b>   | <b>1 599 606,39 €</b>            |  | <b>1 156 782,00 €</b>              | <b>376 824,39 €</b>               |
| <b>INITIATIVES LOCALES</b>   |                                |  |                     |                         |                                  |  |                                    |                                   |
| Action 8.1 - Prévention décrochage scolaire et BAFA/BAFD   | 130 000,00 €                   | Financement postes éducateurs sur dispositifs pré-existants                      |                     | 107 500,00 €            | 107 500,00 €                     | Financement postes éducateurs EDNa(100000€) + subvention CAF-aide au BAFA/BAFD (7500€)   | 107 500,00 €                       | - €                               |
| Action 8.2 - BAFA solidarité   | 0,00 €                         |  |                     | 30 000,00 €             | 30 000,00 €                      | Participations BIS et Sport pour tous  | 30 000,00 €                        | - €                               |
| Action 8.3 -Action insertion professionnelle/activités sportives et culturelles                            | 0,00 €                         |  |                     | 90 000,00 €             | 90 000,00 €                      | Participation UFOLEP   | 90 000,00 €                        | - €                               |
| Action 8.4 -Action Renfort en santé pour établissements et services accueillant des réfugiés               | 0,00 €                         |  |                     | 0,00 €                  | 0,00 €                           |  |                                    | - €                               |
| Action 8.4bis- Création santé mentale  |                                |  | 45 000,00 €         | 0,00 €                  | 45 000,00 €                      | Participation Louis Guilloux   | 45 000,00 €                        | - €                               |
| Action 8.5: Lab/Numérique  | 20 000,00 €                    | Délégation Miocales  |                     | 20 000,00 €             | 20 000,00 €                      | Participation WE KER   | 20 000,00 €                        | - €                               |
| Action 8.6: Organisation journée courte  | 5 000,00 €                     | FSL  |                     | 5 000,00 €              | 5 000,00 €                       | Participation Maison Ass de la Santé   | 5 000,00 €                         | - €                               |
| <b>Total initiatives locales</b>   | <b>155 000,00 €</b>            |  | <b>45 000,00 €</b>  | <b>252 500,00 €</b>     | <b>297 500,00 €</b>              |  | <b>297 500,00 €</b>                |                                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 459 218,00 €</b>          |  | <b>437 888,39 €</b> | <b>1 459 218,00 €</b>   | <b>1 897 106,39 €</b>            |  | <b>1 454 282,00 €</b>              | <b>376 824,39 €</b>               |

**ANNEXE 9 - TABLEAU DES INDICATEURS DE LA CONTRACTUALISATION**

| Mesures   | Indicateurs   | Commentaires et Eléments de définition   | Situation au 31 déc. 2018 | Résultat atteint en 2019 | Résultat atteint en 2020 et situation au 31 dec. 2020 pour la mesure mobilité | Résultat atteint en 2021 (1/01/2021 au 31/12/21) | Résultat atteint au 1er semestre 2022 (1/01 au 30/05/22) | Résultat atteint en 2022 (1/01/2022 au 31/12/22) |
|---|---|--|---------------------------|--------------------------|---|--|--|--|
| <b>1. Enfants et jeunes</b>   |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| 1.2. Maraudes mixtes Etat/CD pour les enfants à la rue  | Nombre de premiers contacts établis   | En T0 indiquer le nombre de familles dans les bidonvilles --> données DIHAL. La remontée d'information consiste à indiquer le nombre de familles rencontrées rapportées au nombre total.   |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre de familles et d'enfants suivis par l'accueil de jour HEOL   | Mise à l'abri = orientation vers une structure d'hébergement d'urgence.  | 1106                      | 643                      | 675   | 1325   | 968  | 2329   |
|   | Nombre de mises à l'abri de familles et d'enfants   | Quels droits : domiciliation, scolarisation, assurance maladie. Parmi les enfants et les familles rencontrées.   |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre d'ouvertures de droits pour les enfants et familles  |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre de mesures de protection de l'enfance mises en œuvre   | Distinguer mesures éducatives et mesures de placement,   |                           |                          |   |  |  |  |
| 1.3 Prévention spécialisée  | Nombre d'ETP dédiés à la prévention spécialisée   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre de nouveaux territoires couverts (par rapport à l'année précédente)  |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre de jeunes touchés par la nouvelle action de prévention spécialisée :   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | dont nombre de jeunes de 12 - 15 ans  |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | dont nombre de jeunes de 15 - 18 ans  |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | dont nombre de jeunes de 18 - 25 ans  |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | En cas de l'extension de l'activité durant les vacances ou le week-end : nombre d'heures supplémentaires annuelles        |  |                           |                          |   |  |  |  |
| En cas d'extension des plages horaires d'intervention : nombre d'heures supplémentaires annuelles |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre de nouvelles structures partenaires  |  |                           |                          |   |  |  |  |
| <b>2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux</b>                                      |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| 2.1. Premier accueil social inconditionnel de proximité   | Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes              | Cf référentiel du premier accueil social inconditionnel qui en définit les conditions. A minima présence d'une personne en capacité d'assurer une première orientation. Formation de la compétence pour assurer un premier niveau d'écoute et d'orientation. | 60%                       | 70%                      | 100%  | 100%   | 100%   | 100%   |
|   | Nombre de structures (hors dispositif du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel | Maisons départementales, MSAP, CCAS, communauté de communes, centres sociaux   |                           | 23                       | 23  | 23   | 23   | 23   |
|   | Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement                  | Depuis la dernière remontée d'informations   | 45                        | 61                       | 70  | 106  | 106  | 172  |
|   | Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel                         |  |                           |                          |   |  | 98655  | 236772   |
| 2.2. Référent de parcours   | Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours                                | Cf référentiel pour qualifier ce qu'est un référent de parcours.   | 70                        | 200                      | 553   | 1556   | 1620   | 1837   |
|   | Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours  | Ensemble des personnes bénéficiant d'un référent de parcours   |                           | 311                      | 1951  | 3359   | 2799   | 3186   |
| <b>3. Insertion des allocataires du RSA</b>   |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| 3.1. Orienter et accompagner les allocataires du RSA  | Nombre de nouveaux entrants   | Depuis la dernière remontée d'informations   |                           |                          | 6494  | 4427   | 6948   | 5015   |
|   | Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins   | Date d'entrée = date de transmission CAF quotidienne. Date de notification de l'orientation. Concerne ceux qui ont fait la demande de RSA. L'objectif est de réduire ce délai à un mois.   |                           |                          | 1632  | 1109   | 1691   | 1183   |
|   | Nombre total de 1ers rendez-vous d'accompagnement fixés   | L'objectif est de deux semaines à compter de la date d'orientation. Concerne le social et le socio pro donc hors pôle emploi.  |                           |                          | 1717  | 764  | 1053   | 614  |
|   | Nombre de 1ers rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés  |  |                           |                          | 216   | 109  | 177  | 113  |
|   | Nombre total de 1ers contacts d'engagements réciproques   | Concerne les nouveaux entrants donc non compris les renouvellements  |                           |                          | 986   | 764  | 1053   | 614  |
|   | Nombre de 1ers contrats d'engagements réciproques dans les 2 mois   | A partir de la notification d'orientation  |                           |                          | 256   | 302  | 492  | 281  |
| 3.2. Garantie d'activité  | Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (HORS accompagnement global)           | Flux. Entre deux remontées d'informations<br>Cela concerne uniquement les nouveaux entrants de l'année dans le RSA. C'est HORS accompagnement global   |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale HORS accompagnement global        | Stock  |                           | 3000                     | 3000  | 3100   | 3146   | 3146   |
|   | Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global  | Conseiller = binôme pôle emploi / département. Rappel de l'objectif : 70 personnes par binôme<br>Les chiffres transmis par pôle emploi doivent être renseignés par le CD   | 248                       | 488                      | 486   | 617  | 509  | 667  |
|   | Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global   | Le CD doit renseigner dans le tableau des indicateurs les chiffres transmis par Pôle emploi  | 571                       | 570                      | 532   | 579  | 575  | 616  |
|   | Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global   | Le CD doit renseigner dans le tableau des indicateurs les chiffres transmis par Pôle emploi  | 40                        | 57                       | 53  | 58   | 58   | 53   |
|   | Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global   | L'objectif à atteindre est de moins de 3 semaines. Les départements s'engagent sur un objectif intermédiaire de réduction et atteindre cet objectif en 2020<br>Le CD doit renseigner dans le tableau des indicateurs les chiffres transmis par Pôle emploi   | 20,7                      | 23,5                     | 19,7  | 23,8   | 23,9   | 21,5   |
| <b>4. Formation des travailleurs sociaux</b>  |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| 4.1. Exécution du plan de formation   | <b>Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique :</b>                   |  |                           |                          | 57  | 144  |  |  |
|   | Numérique   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Participation des personnes   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Développement social  |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Aller vers  | Depuis la dernière remontée d'informations   |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Territoires   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Insertion socio-professionnelle   | Depuis la dernière remontée d'informations   |                           |                          |   |  |  |  |
|   | <b>Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique:</b>        |  |                           |                          | 184   | 150  |  |  |
|   | Numérique   |  |                           |                          |   |  |  |  |
|   | Participation des personnes   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| Développement social  |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| Aller vers  |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| Territoires   |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| Insertion socio-professionnelle   |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| <b>5. Mobilités à des fins d'insertion professionnelle</b>  |   |  |                           |                          |   |  |  |  |
| 5.1 Mobilités à des fins d'insertion professionnelle  | Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle                     |  |                           |                          | 312   | 633  | 574  | 895  |
|   | Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le conseil départemental                |  |                           |                          | 210   | 276  | 169  | 280  |

# Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

05 mai 2023

*Département d'Ille-et-Vilaine*

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante. Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2023, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées dans la convention 2022.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, **le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.**

Les départements qui ont contractualisé sur l'année civile 2022 doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2023 sur ce rapport d'exécution qu'ils transmettront aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2022. Les départements ayant contractualisé en année glissante, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, doivent délibérer au plus tard le 30 juin 2023.

# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Engagement du Socle : Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE.....                                     | 3  |
| Engagement du Socle 1 : Maraudes mixtes .....  | 4  |
| Engagement du socle : 2 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles- ASIP .....                | 6  |
| Engagement du Socle : 3 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles- Référent de parcours..... | 9  |
| Engagement du socle : 4 – Insertion et parcours des allocataires du RSA .....  | 14 |
| Engagement du socle : 5 - Insertion des allocataires du RSA et Garantie d'activité .....   | 18 |
| Engagement du socle 6 : formation des travailleurs sociaux.....  | 44 |
| Engagement du socle : 7 - Développer la mobilité des demandeurs d'emploi .....   | 49 |
| Initiatives locales .....  | 51 |

# Engagement du Socle : Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE

Action : « Accompagnement et accueil des jeunes sortant de l'ASE »

## 1. Description de l'action

L'action proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine contribue à renforcer l'efficacité des accompagnements des jeunes majeurs et à poursuivre dans la durée l'accompagnement mis en place par le Département jusqu'aux 21 ans du jeune.

Le Département est amené à verser aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, des aides financières afin de les aider à asseoir leur autonomie : allocations jeunes majeurs et allocations mensuelles jeunes majeurs.

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, le Département a souhaité structurer un partenariat afin d'accompagner les jeunes majeurs qui atteignent l'âge de 21 ans et qui ont encore besoin d'un soutien pour réaliser leur projet de vie. Cependant, la fragilité de l'association départementale des pupilles et anciens pupilles, n'a pas permis d'envisager la réalisation concrète d'actions en faveur des jeunes majeurs voire des jeunes de 21 à 25 ans.

Le Département a déployé plusieurs actions contribuant à la prise en charge des jeunes majeurs.

## 2. Date de mise en place de l'action

Dès janvier 2021, le Département s'est organisé pour construire le cadre des postes de travailleurs sociaux jeunes majeurs qui se sont mis en place à partir de mai 2021.

Cette action a été intégrée en 2022 au sein de la contractualisation relative à la protection de l'enfance. Cependant, pour cette même année, des crédits tenant compte notamment de reliquats de 2021 ont été affectés à la CALPAE pour cette action.

## 3. Budget

→Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 62 982€ dont 21 064€ de reports 2021*

*Budget global= 62 982€*

→Budget exécuté au 30/06/2023

**62 982€** de participation au financement de postes de trois travailleurs sociaux « Projet jeunes majeurs »

# Engagement du Socle 1 : Maraudes mixtes

## Action 1-1 : pérennisation de l'accueil de jour Héol

### 1. Description de l'action

Le Département, dans le cadre de ses politiques de solidarité humaine et de protection de l'enfance, soutient depuis plusieurs années des dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes en errance portés par l'association « Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine » (SEA35).

Les politiques d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes en errance pilotées par les services de l'Etat sont inscrites dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022, piloté conjointement par l'Etat et le Département, en faveur des personnes sans abri, mal logées ou en difficultés dans un logement autonome.

Dans le cadre d'un conventionnement avec la SEA35, le Département cofinance 3 des services de la SEA 35 : CAO, Puzzle et Skoazell, qui s'inscrivent dans les politiques départementales de Lutte contre les exclusions et de Protection de l'enfance.

L'origine du projet de l'accueil de jour Héol (l'ex 61) émane d'une réflexion entre acteurs sociaux de l'Ille et Vilaine sur le manque de structures d'accueil à destination des familles sans hébergement ou sans hébergement stable. Il en a résulté la création à titre expérimental d'un dispositif d'accueil de jour en faveur de ce public accompagné d'enfants mineurs ainsi que les femmes enceintes, femmes seules sans abri ou sans domicile fixe stable.

L'accueil de jour Héol propose :

- Un lieu de repos et de détente sécurisé pour les familles
- Une écoute et un soutien des personnes accueillies via des entretiens
- Des activités adaptées aux enfants et aux familles :
- Des informations et des orientations vers les ressources du territoire rennais.

### 2. Date de mise en place de l'action

2019

### 3. Partenaires et financeurs

Financeurs : DDETS et CD35

Partenaires : associations caritatives, restaurant social, CDAS, SIAO-115, CAF, COALLIA, autres services du PPI-SEA, ...

### 4. Durée de l'action

2019-2023

### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 80 000€

Part Département= 80 000€

Budget global= 160 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**160 000€**

*Dont part Etat : 80 000€ au titre de la pérennisation de l'accueil de jour Héol*

*Dont part Département : 80 000€ au titre des participations versées à la SEA35 pour les dispositifs : CAO, Puzzle, Skoazell*

#### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action                       | Indicateurs                                  | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021         | 2021-2022 |
|---------------------------------------|--|-----------|-----------|-------------------|-----------|
| Pérennisation<br>Accueil de Jour Héol | nombre de ménages accompagnés                | 85        | 35        | 166 (122 en 2021) | 166       |
|                                       | nombre d'enfants accompagnés                 | 119       | 40        | 223               | 283       |
|                                       | nombre de personnes différentes accompagnées | 239       | 80        | 405               | 586       |
|                                       | Nombre de passages                           |           | 675       | 1325              | 2329      |

#### 7. Bilan d'exécution 2022

Les travaux réalisés en 2021 et finalisés en début d'année 2022 ont permis d'aménager :

- un espace jeux dédiés aux enfants,
- un espace douches (4 douches femmes, 2 douches hommes) et nursery et allaitement,
- une buanderie (à terme 8 machines à laver et 2 sèche-linges) et
- des bureaux à destination des partenaires (permanences) et du point santé ouvert à l'été 2022.

Les nouveaux locaux aménagés sont plus adaptés dans l'accueil du public concerné. En témoigne la fréquentation en hausse avec 75% d'augmentation du nombre de passages entre les périodes 2020-2021 et 2021-2022. Le nombre de ménages accompagnés a pour sa part augmenté de plus d'un tiers, et celui du nombre de personnes différentes accompagnées de près de la moitié, ce qui montre un plus grand nombre de personnes à venir, et des personnes venant plus souvent car trouvant dans ce dispositif des services dont elles ont besoin.

Les personnes y trouvent en effet des solutions en réponses à leurs besoins primaires : s'abriter, se nourrir, dormir, se soigner mais aussi endosser le rôle de parent (soutien à la parentalité et protection de l'enfance). Des liens ont été faits en ce sens avec les services de Protection maternelle et infantile. Les autres partenaires sont notamment les associations de solidarité, le restaurant social, le SIAO-115, la CAF, COALLIA, les autres services du PPI-SEA.

Les financements accordés dans le cadre de la stratégie pauvreté a permis la pérennisation de cet accueil de jour.

#### 8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le BP 2023 de la structure correspond à une ouverture du dispositif à hauteur de 2h30 en matinée sur l'année, en dehors de la période hivernale (décembre à mars), où l'ouverture se fait en journée.

# Engagement du socle : 2 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles- ASIP

## Action 2.1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité

### 1. Description de l'action

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (1er ASIP) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

La généralisation du premier accueil social inconditionnel tend donc à améliorer l'accès aux droits, à lutter contre le non-recours.

Le premier accueil social est dit de « proximité » car il doit être facilement accessible à tous les habitants, en tout point du territoire, dans une logique de prévention des difficultés et de renforcement de l'accès aux droits.

En Ille-et-Vilaine, la mise en œuvre du 1er ASIP est une priorité inscrite au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, au schéma départemental de l'action sociale de proximité 2018 – 2023 et dans la convention d'appui à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La démarche consiste à :

- se doter d'une dynamique d'interconnaissance et d'animation de réseaux sur les territoires afin d'organiser au mieux la réponse sociale ;
- élaborer des conventions d'engagements réciproques entre Département et organismes de protection sociale afin de formaliser la place et l'articulation de chaque institution dans cette démarche et d'aboutir à une bonne coordination des acteurs et des partenaires du 1er accueil social inconditionnel ;
- mieux faire connaître le service départemental Information sociale en ligne ;
- mettre à disposition des acteurs locaux des outils pour favoriser la pratique quotidienne de l'accueil social.

### 2. Date de mise en place de l'action

2018

### 3. Partenaires et co-financeurs

Au niveau départemental : Etat, CARSAT, MSA, Pôle emploi, CPAM, CAF, Union départementale des CCAS.

Au niveau local : EPCI et CIAS, communes et CCAS, Espaces France services, Pimms et toute autre structure volontaire pour s'engager dans une démarche de 1<sup>er</sup> ASIP.

### 4. Durée de l'action

2018-2023

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 110 000€

Part Département= 110 000€

Budget global= 220 000 €



→Budget exécuté au 30/06/2023

**220 000 €**

*Dont part Etat : 110 000 € au titre du financement des postes de coordinatrice ASIP et de conseillère Info Sociale en Ligne*

*Dont part Département : 110 000€ au titre de la valorisation de temps ETP sur le schéma Départemental d'Amélioration sur l'accessibilité des Services au public*

#### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action | Indicateurs  | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2020           | Au 31/12/2021 | Au 31/12/2022 |
|-----------------|--|---------------|-------------------------|---------------|---------------|
| Premier ASIP    | Taux de couverture du 1er ASIP accessible à moins de 30 minutes  | 70 %          | 100%                    | 100 %         | 100%          |
|                 | Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel                                     |               | 23                      | 23            | 23            |
|                 | Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel | 65            | 70                      | 106           | 172           |
|                 | Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement                   |               | Eléments non stabilisés | 19731 mensuel | 236 772       |

#### 7. Bilan d'exécution 2022

En 2022, à l'échelon départemental :

- Sur la base de l'expérimentation conduite en 2021, les formations interinstitutionnelles territorialisées ont fait l'objet d'une commande publique permettant le déploiement à grande échelle. 8 sessions se sont déroulées, accueillant 133 personnes dont 19 agents seulement du Département. Les autres sont issues de structures diverses, toutes actrices du premier accueil social inconditionnel de proximité, soit 72 structures publiques (dont 8 CDAS), privées ou associatives. Pour rappel, les formations se déroulent sur 3 journées non consécutives, en présentiel, sur un territoire donné pour contribuer à l'interconnaissance des acteurs de ce réseau.
- La diffusion du guide départemental de l'ASIP auprès des acteurs locaux de l'ASIP s'est poursuivie au gré des formations à l'ASIP et des temps forts partenariaux dédiés. Un travail interne a été conduit pour définir les spécifications techniques et fonctionnelles de la future version web.
- Les indicateurs départementaux de mesure du déploiement de l'ASIP sur les territoires attestent d'une évolution positive entre juin 2021 et décembre 2022 : 4 nouveaux territoires ont initié une démarche locale dédiée, portant à 14 le nombre de démarches locales (objectif cible : 20 territoires)

couvrant l'intégralité du département). Sur les 10 territoires précédemment engagés, 6 sont passés à un stade avancé (contre 1 précédemment)

- Le dialogue s'est poursuivi avec les organismes de protection sociale signataires d'une convention d'engagements réciproques avec le Département sur la mise en œuvre des contacts privilégiés afin de stabiliser et de sécuriser les modes opératoires.

A l'échelon territorial, les territoires engagés dans les démarches ASIP ont poursuivi leurs avancées respectives tendant à l'interconnaissance des acteurs locaux et à la constitution progressive des réseaux locaux. Les territoires de Liffré Cormier communauté et du pays de Chateaugiron sont nouvellement entrés dans la liste des territoires concernés.

### *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

En 2023, les perspectives s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été engagé :

- améliorer l'accessibilité et la pertinence du guide départemental de l'ASIP en le convertissant au format web ;
- poursuivre le déploiement des formations interinstitutionnelles territorialisées dédiées à l'ASIP ;
- faire le bilan des conventions ASIP signées en 2019 avec la CAF, la CPAM, la CARSAT, Pôle emploi et la MSA, et formaliser la suite de ce conventionnement ;
- poursuivre le déploiement des réseaux locaux de l'ASIP et entretenir les dynamiques lorsqu'elles sont déjà amorcées ;
- poursuivre la communication sur les ressources départementales disponibles pour aider à l'information et à l'orientation des usagers (outils et équipe Info sociale en ligne).

## Engagement du Socle : 3 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles- Référent de parcours

### **Action 3.1 : Référent de parcours dans le Projet Pour l'Enfant et sa Famille- PPEF**

#### *1. Description de l'action*

Le référent de parcours se déploie en protection de l'enfance et plus particulièrement dans le cadre du projet pour l'enfant en Ille-et-Vilaine.

Le projet pour l'enfant en Ille-et-Vilaine est un projet prioritaire pour la collectivité. L'ambition du département est allée au-delà de la loi en investissant plus largement le PPE et en l'inscrivant très en amont dans le champ de la prévention. Ce processus a mobilisé un nombre d'acteurs important (polyvalence, PMI, ASE, partenaires). Le département a travaillé pour que le PPEF et la démarche de référent de parcours deviennent des outils centraux dans l'accompagnement des enfants et des parents. Le PPEF est une démarche d'accompagnement global par les professionnels qui ne peut se réduire à la formalisation d'un document qui précise l'ensemble des actions mises en œuvre auprès de l'enfant, de ses parents et de son environnement familial. Il doit être construit avec l'enfant et ses parents en prenant appui sur les ressources de son environnement.

Prenant attache sur l'implication renforcée des parents dans le processus d'élaboration du projet pour leur enfant, la place de la famille est d'autant plus affirmée en Ille-et-Vilaine par l'association de la lettre « F » pour « famille » au PPE qui devient le Projet pour l'enfant et sa famille.

Les rôles principaux du PPE sont de garantir la clarté et la cohérence des interventions de l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'association des parents et des enfants au projet qui le concerne.

Le rôle du référent PPEF a été élaboré dans le cadre de groupes de travail pendant la phase de la construction du PPEF. Le département a fait le choix à ce moment d'inscrire les fonctions de référent de parcours PPEF à tous les professionnels pouvant être en proximité avec la famille. Il doit garantir les principes fondamentaux du PPEF et notamment celui concernant la participation des familles.

Les travaux collectifs ont permis de préciser le rôle de référent de parcours PPEF. Le référent de parcours PPEF est un professionnel de CDAS. Il est nommé au plus tard lors de la réception de la décision judiciaire ou lors de la contractualisation. Il s'auto-désigne lorsque le PPEF est mis en œuvre en dehors d'une mesure. Dans le cadre administratif, la présence du référent de parcours PPEF est encouragée lors du rendez-vous de signature du contrat.

Dans un objectif de sécurisation des parcours, lorsque l'enfant bénéficie d'une prestation ASE, le référent de parcours PPEF est:-

- Garant du document support au projet (DSP) et doit s'assurer du remplissage de celui-ci au cours de la phase d'élaboration du projet qui se déroule pendant les 3 premiers mois de la mesure.
- Garant de la première rencontre partagée qu'il doit initier au cours des 3 premiers mois de mesure.
- interlocuteur privilégié au CDAS, il participe à la rencontre partagée bilan organisée par le référent de la mesure à l'échéance de la mesure.

## 2. Date de mise en place de l'action

2019

## 3. Partenaires et co-financeurs :

Etat et Département

## 4. Durée de l'action

2019-2023

## 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 40 000€

Part Département= 40 000€

Budget global= 80 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**80 000€**

Dont part Etat : 40 000€ au titre du financement du poste de chargée de mission PPEF

Dont part Département : 40 000€ au titre de la valorisation de temps ETP équipe projet PPEF

## 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action           | Indicateurs  | 2019                                       | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|--|--|------|------|------|
| Référent de parcours PPEF | Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de référent de parcours | 200<br>(travailleurs sociaux sensibilisés) | 495  | 1496 | 1777 |
|                           | Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours                         | 311  | 535  | 1126 | 1507 |

## 7. Bilan d'exécution 2022

La démarche référent de parcours a pu se poursuivre sur l'année 2022.

L'équipe technique composée de 5 chargés de mission a continué d'accompagner en grande proximité les CDAS au sujet de l'appropriation du nouveau document support au projet ainsi que des nouvelles perspectives d'extension du projet.

Les professionnels susceptibles de devenir référents de parcours ont continué d'être sensibilisés par le biais d'interventions dans les CDAS (couronne Rennaise Nord-Ouest, Kléber, Saint Aubin). Au total, ce sont 90 professionnels qui ont été sensibilisés.

La démarche PPEF a été présentée à l'occasion d'un séminaire de l'école de la protection de l'enfance.

Trois sessions de formation ont été organisées en 2022, pour un coût de 3600€/session, soit un total de 10800 € pour la formation « rôle du RP PPEF » en 2022.

Il existe de forts liens entre le PPEF et la Mesure éducative personnalisée (MEP). La MEP, mesure unique regroupant les aides éducatives à domicile, s'est déployée en Ille-et-Vilaine à partir de décembre 2020. La MEP a pour objectif d'adapter la mesure aux besoins de l'enfant. La MEP et le PPEF s'articulent conjointement. En effet, les mêmes temps de rencontres partagées sont prévus associant les professionnels du département et ceux des associations habilitées. De ce fait, des temps d'échange interinstitutionnels entre les CDAS et les associations habilitées ont continué d'être organisés afin de poursuivre le travail en commun et de favoriser l'interconnaissance.

Les questionnaires trimestriels, mis en place en décembre 2020, se sont poursuivis.

Au 31 décembre 2022 : 1507 PPEF sont en cours, 71% des référents de parcours sont des assistants sociaux de polyvalence, 13% sont des travailleurs sociaux ASE – placement, 11% sont des puéricultrices, 5% sont des travailleurs sociaux AED – AEDFG. La démarche de référent de parcours s'inscrit auprès de familles bénéficiant de plusieurs types d'accompagnements : 14% TISF, 38% de milieu ouvert externalisé, 28% de milieu ouvert en interne, 19% de mesures de placement.

La crise sanitaire a contraint d'aménager le déploiement initial.

Par ailleurs, des difficultés conjoncturelles ont également assoupli le calendrier initial.

La démarche de référent de parcours est soutenue dans les CDAS par les équipes d'animation qui peuvent mettre en place des temps de réflexion spécifiques à ce sujet et proposer des temps de travail individualisés. Aussi, au niveau départemental, un comité de suivi se réunit trois fois par an. La représentation des personnes accompagnées est assurée par la présence de membres de l'association ATD Quart Monde. Ce comité de suivi regroupe aussi 22 cadres qui représentent les différentes fonctions centrales dans la mise en œuvre de la démarche de référent de parcours. L'objectif de ce comité de suivi est d'observer le déploiement ainsi que de relever les atouts et les difficultés et faire des propositions d'adaptations si nécessaire.

## *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

Continuité du déploiement de l'action.

## Action 3.2 : Référent de parcours pour les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans

### 1. Description de l'action

Le public des jeunes allocataires du RSA est confronté à des besoins spécifiques qui requièrent un accompagnement individualisé s'inscrivant dans une approche globale de leur situation. La nécessité d'un chaînage sans rupture des étapes de leurs parcours d'insertion implique de disposer d'une vision globale de leur environnement, de leur situation et du champ des interventions possibles.

Un acteur de la sphère de l'insertion dispose de cette lecture complète des contextes de vie et donc des besoins de cette population : les Missions locales sont depuis leur création positionnées sur l'insertion et l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines (orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture).

Aussi et au regard de l'approche globale déclinée par les Missions locales et de l'offre de service dont elles disposent, le Conseil Départemental a décidé, par délibération de décembre 2019, de leur déléguer l'accompagnement de tout jeune de moins de 26 ans qui ouvre un droit au RSA.

### 2. Date de mise en place de l'action

Mise en place de la délégation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### 3. Partenaires et co-financeurs

Les missions locales de Saint-Malo, de Fougères, de Vitré, de Redon et WE KER (bassin d'emploi de Rennes).

### 4. Durée de l'action

L'action va s'inscrire sur toute la durée de la convention.

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 40 000€*

*Part Département= 40 000€*

*Budget global= 80 000 €*

→Budget exécuté au 30/05/2023

*Budget global = 80 000 €*

**Part Etat** = 40 000 € au titre de la participation aux missions locales dont 20 000€ à WE KER, 5000€ à ML Vitré, 5000€ à ML Fougères, 5000€ à ML Redon, 5000€ à ML St Malo

**Part Département** =40 000 € au titre de la délégation de l'accompagnement des BRSA de moins de 26 ans aux missions locales

## 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action  | Indicateurs  | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--|------|------|------|
| Référent de parcours pour les BRSA de moins de 26 ans    | Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de référent de parcours dans les missions locales | 58   | 60   | 60   |
| Nombre total de BRSA de moins de 26 ans suivis par un RF |  | 1416 | 1711 | 1475 |

## 7. Bilan d'exécution 2022

### Quelques éléments sur les jeunes accompagnés en 2022 :

Il est constaté sur certaines Missions locales une décrue du nombre de jeunes.

La majorité d'entre eux se situent entre 22 et 25 ans et sont principalement des femmes célibataires avec de jeunes enfants sans diplôme ni qualification.

1678 CER ( 1<sup>er</sup> contrat et renouvellement) ont été signés en 2022 ;

Les mesures proposées sont surtout en faveur de l'emploi, de la définition d'un projet professionnel et accès à la formation. Viennent ensuite les mesures pour la mobilité, la parentalité et garde d'enfants, l'accès aux droits et aux soins et également le logement.

## 8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Rédaction d'un guide parentalité et déploiement de l'outil « Hello Charly » pour accompagner les jeunes dans leur projet professionnel ( ML Fougères).

Repérage des actions collectives portées par les partenaires et articulation avec celles portées par la Mission locale ( ML Vitré).

Développement de propositions collectives et d'une offre de service mobilité ( ML Redon).

Déploiement de Zeendoc: outil d'archivage, de signature électronique, de relais vers les partenaires( WeKer). En 2022, 7 contrats sur 10 sont signés de manière électronique.

Consolider l'organisation de l'accompagnement du RSA, déployer le Point Ecoute Jeunes, développer les actions collectives co-portées (ML Saint-Malo).

# Engagement du socle : 4 – Insertion et parcours des allocataires du RSA

## Action 4.1 : Orientation et parcours des allocataires du RSA

### 1. Description de l'action

L'action qui vise à améliorer l'accueil, l'orientation et le suivi des allocataires du RSA se décomposait initialement en quatre chantiers :

Un premier chantier qui porte sur l'information droits et devoirs des BRSA. Le but de ce chantier étant d'accueillir et d'apporter rapidement une information simple et claire des engagements liés au versement du RSA. Ce chantier est arrivé à terme en 2021.

Un deuxième chantier qui porte sur l'orientation des BRSA en droits et devoirs et dont le but est de favoriser une orientation rapide et au plus près des besoins des BRSA.

Un troisième chantier qui porte sur l'acquisition d'un logiciel surcouche afin d'assurer un meilleur suivi du parcours des BRSA en droits et devoirs.

Un quatrième chantier qui porte sur la prise de rendez-vous en ligne et le rappel de ces rendez-vous aux BRSA par SMS dans le but de réduire l'absentéisme et de s'assurer de la fluidité des parcours des BRSA.

En 2022, nous avons pris la décision de travailler concomitamment sur ces deux derniers chantiers. Ils ont été repensés sous un angle d'approche globale du parcours d'insertion pour davantage de cohérence.

Désormais, l'action ne se compose donc plus que de deux chantiers :

Un premier chantier qui porte sur l'orientation des BRSA en droits et devoirs et dont le but est de favoriser une orientation rapide et au plus près des besoins des BRSA.

Un deuxième chantier qui porte sur le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs.

### 2. Date de mise en place de l'action

Chantier 1 : L'orientation des BRSA en droits et devoirs

2022 - 2023

Chantier 2 : Le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs.

En cours de définition

### 3. Partenaires et co-financiers

CAF, MSA et Pôle emploi

### 4. Durée de l'action

3 ans minimum.

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Etat =146 775,39€ dont 86 775,39€ de reports 2021

Part Département= 138 500€

Budget global= 285 275,39€



→Budget exécuté au 30/06/2023  
**220 500€**

*Dont part Etat : 82 000€ au titre des deux postes au service RSA (chargée de mission RSA coordonnant le travail sur l'orientation des BRSA en droits et devoirs avec Pôle emploi+ Référent Système numérique en charge de l'intégration des flux Pôle emploi dans le logiciel métier Juillet-décembre 2022).*

*Dont part département : 138 500€ au titre de la valorisation temps ETP au sein du service RSA et de la Direction systèmes numériques*

**Reports sur 2023 sur la part financée par l'Etat : 64 775,39€**

A noter :

- Certains chantiers ont également pris du retard du fait de manques de ressources (notamment humaines) au sein de la direction systèmes numériques du Département qui intervient sur les chantiers numériques du service RSA.
- Des réflexions sur certains chantiers initialement lancées au niveau départemental ont été transposées au niveau régional dans le cadre du SPIE breton.

#### 6. Indicateurs

| <b>Indicateurs</b>  | <b>Situation au 31 déc 2020</b> | <b>Situation au 31 déc 2021</b> | <b>Situation au 31 dec 2022</b> |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Nombre de nouveaux entrants                                 | 6 494                           | 4 427                           | 5 015                           |
| Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins     | 1 632                           | 1 109                           | 1 183                           |
| Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé       | 1 717                           | 1 095                           | 614                             |
| Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines | 216                             | 150                             | 113                             |
| Nombre total de 1er contrat d'engagement                    | 986                             | 764                             | 614                             |
| Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois          | 256                             | 302                             | 281                             |

## 7. *Bilan d'exécution 2022*

### Chantier 1 : L'orientation des BRSA en droits et devoirs

#### 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Formation des équipes insertion à l'utilisation des informations issues du flux Pôle Emploi dans le logiciel métier SOLIS ;
- Déploiement des nouvelles modalités d'orientation sur deux territoires expérimentateurs ;
- Mise en place d'un groupe de travail avec des référents RSA et conseillers Pôle Emploi afin de réfléchir ensemble à la notion de diagnostic partagé qui permet une meilleure orientation/ réorientation, un meilleur accompagnement des bénéficiaires du RSA et donc une plus grande fluidité dans leur parcours. Réalisation d'une première séance de travail commune sur la définition du diagnostic partagé (partagé entre professionnels et avec l'utilisateur).

#### 2<sup>nd</sup> semestre 2022 :

- Bilan de l'expérimentation des nouvelles modalités d'orientation sur deux territoires ; Déploiement des nouvelles modalités d'orientation sur trois autres territoires ; Les nouvelles modalités d'orientation sont déployées de manière progressive sur tout le Département. En décembre 2022, 5 territoires ont mis en place ces nouvelles modalités d'orientation. Elles permettent d'orienter automatiquement 39% des nouveaux entrants. 9% sont orientés vers les Missions Locales, 15% vers les CDAS/CCAS et 15% vers Pôle Emploi. Les 61% restants sont reçus pour un premier entretien diagnostic qui permet de définir leur orientation. Les orientations automatiques sont effectuées le premier lundi de chaque mois.
- Réalisation d'une deuxième séance de travail commune avec les référents RSA et conseillers Pôle Emploi sur les outils et le référentiel de postures à partager entre professionnels pour favoriser le diagnostic partagé. Les résultats de cette démarche ont été présentés à tous les référents RSA début 2023. Certains d'entre eux se proposent de tester le nouvel outil de diagnostic élaboré pendant ces deux séances de travail. Il s'agit d'un outil qui facilite l'aller-vers. L'utilisateur peut s'auto-positionner et énoncer lui-même ce qui constitue un frein ou non dans son insertion sociale et professionnelle. Grâce à cet outil, l'orientation et la contractualisation se basent sur les souhaits directement exprimés par les bénéficiaires du RSA.

### Chantier 2 : *Suivi des parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs*

#### 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Poursuite de l'état des lieux avec d'autres professionnels des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) sur les processus métier dans le cadre du parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs ;
- Rédaction d'un parcours cible ;
- Tenue d'ateliers avec les utilisateurs (professionnels de l'insertion du Département) au cours desquels a été présenté ce parcours type.

- Expérimentation de l'outil carnet de bord sur deux territoires en lien avec Pôle Emploi et les Missions Locales. L'expérimentation a débuté le 25 février 2022 sur les territoires de Rennes et Vitré et a pris fin en décembre 2022. Au total, ce sont 47 carnets de bord qui ont été ouverts par 15 référents. Les carnets ouverts concernaient : des jeunes de plus de 26 ans réorientés par la Mission locale, des personnes en accompagnement global, des personnes orientées vers des SIAE. La principale faille identifiée lors de cette expérimentation était la double saisie. En effet, carnet de bord n'étant pas relié à notre logiciel de gestion du RSA, cela générait du travail administratif supplémentaire. Un autre élément a été mis en avant sur l'expérimentation Carnet de bord est le partage d'information sur la situation de l'allocataire avec différents intervenants auprès de l'utilisateur ; Un travail de sens et de sémantique est nécessaire entre les acteurs pour apporter des informations utiles à l'accompagnement tout en respectant la vie privée de la personne. S'agissant d'informations de nature personnelle de la personne, il demeure des questions sans réponse notamment à savoir où sont stockées ces données et qui sera propriétaire de ces données.
- Participation aux travaux sur le parcours RSA dans le cadre du SPIE breton.

2<sup>nd</sup> semestre 2022 :

- Bilan intermédiaire de ce projet de suivi des parcours ;
- Suspension de ce projet pour manque de ressources humaines au sein de la Direction Systèmes Numériques et chez l'éditeur du logiciel de gestion RSA.

#### *4. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé dans l'expérimentation de France Travail. La plupart des chantiers seront revus à l'aune de cette expérimentation.

Quatre groupes de travail ont été créés pour préparer le lancement de France Travail :

- Groupe pré-diagnostic, diagnostic et orientation ;
- Groupe Accompagnement et parcours d'insertion ;
- Groupe offre d'insertion et entreprises ;
- Groupe numérique.

Chacun des groupes est piloté par un binôme Département / Pôle Emploi. La plupart des travaux réalisés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi servent de base aux groupes de travail.

En effet, le groupe pré-diagnostic, diagnostic et orientation étudie plusieurs scénarios de pré-orientation afin de convoquer les bénéficiaires du RSA à un premier entretien diagnostic en moins de 15 jours. Parmi ces scénarios, on retrouve l'orientation sur critères administratifs déjà déployée sur 5 territoires du Département. De plus, pour formaliser le contenu de ce premier entretien, le groupe est reparti de la définition commune d'un diagnostic partagé et du nouvel outil de diagnostic élaborés dans le cadre des travaux du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

Enfin, le groupe numérique statue actuellement sur l'usage qui pourra être fait de carnet de bord au cours de l'expérimentation.

# Engagement du socle : 5 - Insertion des allocataires du RSA et Garantie d'activité

## Action 5.1 : Garantie d'activité départementale et Accompagnement global

### 1. Description de l'action

Le Département a, depuis plusieurs années, mis en place pour les allocataires du rSa une offre d'accompagnement diverse et adaptée favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces derniers. Aujourd'hui, ce sont plus de 3000 allocataires qui bénéficient d'un accompagnement dans ce cadre.

Parmi cette offre, le Département a mis en œuvre un nouveau dispositif « Equilibre Emploi » qui va permettre aux bénéficiaires du RSA de continuer à percevoir leur allocation RSA tout en ayant un revenu d'activité (dans la limite de 400 heures sur une année civile) dans les secteurs du médico-social, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du tourisme et de la restauration collective avec une ouverture à moyen terme à d'autres secteurs d'activité.

Au titre de l'accompagnement global, Pôle Emploi en partenariat avec le Département, propose une offre dénommée approche globale, qui ambitionne de concilier simultanément accompagnement professionnel et social pour agir sur les freins à l'emploi rencontrés par les bénéficiaires du rSa. Une convention déclinant les modalités opérationnelles des différents axes de cette approche globale notamment celui dédié à l'accompagnement global a été signée le 2 mai 2019 entre Pôle Emploi Ille-et-Vilaine, Pôle Emploi Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

### 2. Date de mise en place de l'action

Dispositif Equilibre Emploi : réflexion amorcée en 2020 au regard des impacts de la crise sanitaire sur l'emploi dans le Département et lancement en janvier 2022.

### 3. Partenaires et co-financeurs

Equilibre Emploi : CAF, MSA, COORACE

### 4. Durée de l'action

Equilibre Emploi : 2021-2023

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 319 380 € dont 189 380 € de reports 2021

Part Département = 130 000€

Budget global=449 380€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**196 000€**

Dont part département : 130 000 € au titre des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi

Dont part Etat : 66 000 € au titre du financement d'un poste de coordinatrice dispositif Equilibre Emploi à compter 01/07/2022 + subvention COORACE (15 000€)

**Reports part Etat sur 2023 sur la part financée par l'Etat : 253 380€** : ces crédits n'ont pu être consommés sur l'année 2022 en raison d'un arrêt du lancement du marché relatif à la plateforme JOB35 dû à des difficultés de recrutement au sein de la Direction des Systèmes Numériques du Département.

#### 6. Indicateurs quantitatifs

| Action : Insertion et parcours des allocataires    | Indicateurs   | Situation au 31/12/2019 | Situation au 31/12/2020 | Situation au 31/12/2021 | Situation au 31/12/2022 |
|--|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <i>Garantie d'activité départementale</i>          | Nombre de BRSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année) |                         |                         | 565                     | 580                     |
|  | Nombre de BRSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale                           | 3000                    | 3000                    | 3100                    | 3146                    |
| <i>Accompagnement global porté par Pôle emploi</i> | Nombre de BRSA orientés vers l'accompagnement global (reporting pôle emploi)                      | 488                     | 486                     | 617                     | 667                     |
|  | Nombre de BRSA en cours d'accompagnement par l'accompagnement global (reporting pôle emploi)      | 570                     | 532                     | 579                     | 616                     |
| <i>Accompagnement global porté par Pôle emploi</i> | Nbre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global                     | 57                      | 53                      | 58                      | 53                      |
|  | Délai moyen du démarrage de l'accompagnement Global   | 23,5 jrs                | 19,7                    | 23,8                    | 21,5                    |

## 7. Bilan d'exécution 2022

### **Accompagnement global**

En 2022, 667 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de l'Accompagnement Global. Depuis 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre de ce dispositif connaît une importante hausse (+27% entre 2020 et 2021 et +8,1% entre 2021 et 2022).

Les territoires qui dénombrent le moins de personnes accompagnées sont les agences Pôle Emploi de Rennes Centre et Saint-Malo. Dans ces agences, les conseillers PE ont moins de 50 personnes en portefeuille. A Rennes Centre, cela s'explique par l'existence du PLIE. Le CCAS de Rennes privilégie les orientations vers le Plan Local vers l'Insertion et l'Emploi plutôt que vers l'Accompagnement Global.

#### Les points forts de l'accompagnement :

Des conseillers Pôle Emploi dédiés à 100% à l'AC

Un interlocuteur unique pour les référents RSA.

Un accompagnement renforcé de l'utilisateur. Une communication facilitée (appels via la ligne téléphonique directe du conseiller).

Un binôme conseiller GLO/référent RSA efficace

Une montée en compétence du conseiller GLO dans le champ social.

Un allègement de la charge de travail des référents RSA sur le volet emploi.

Une offre de service élargie pour l'utilisateur (un accès privilégié à l'offre de PE, du CD35 et des collectivités délégataires).

La mise en place de relais pour résoudre les situations bloquées ou compliquées.

Un fort taux de sorties positives.

#### Les dysfonctionnements constatés

Dans la métropole rennaise, un arbitrage difficile entre orientation vers le PLIE et orientation vers l'Accompagnement Global.

Une multiplicité d'interlocuteurs pour le conseiller GLO :

Une difficulté à trouver le bon interlocuteur social pour répondre aux problématiques des usagers.

Une difficulté à planifier des temps d'échange entre accompagnateurs ainsi que des entretiens tripartites.

Un manque de temps pour faire des retours réguliers aux intervenants sociaux sur les parcours en cours et les étapes réalisées.

Des usagers avec des freins périphériques parfois trop importants et non détectés en début d'accompagnement qui ne peuvent se régler en 9 ou 12 mois.

### **Dispositif Equilibre Emploi**

Le bilan réalisé a permis de mettre en lumière les apports du dispositif, dans la dynamisation des parcours d'insertion. Pour de nombreuses personnes, cela a en effet permis de découvrir un nouveau métier et/ou secteur d'activité, de lever des freins à l'emploi (réparations de véhicules par exemple), voire de s'insérer durablement dans l'emploi. Le partenariat avec les associations intermédiaires, grâce notamment à l'appui de Coorace Bretagne, a montré toute sa pertinence.

Au 28 février 2023, 65 BRSA étaient positionnés sur ce dispositif. Au total, cela représente plus de 15 500 heures travaillées concernées par Équilibre Emploi, soit près de 160 000 € de revenus d'activité non pris en compte dans le calcul du RSA à verser aux allocataires.

Concernant les secteurs d'activité concernés, se trouve en premier lieu la restauration collective, puis le médico-social, l'hôtellerie-restauration et enfin l'agriculture. Aucun parcours n'est cependant recensé dans le secteur agroalimentaire.

Parmi les personnes engagées dans le dispositif, on observe 78 % de femmes pour 22 % d'hommes. La répartition entre les différentes tranches d'âge est quant à elle quasi égalitaire.

Sur les 65 personnes bénéficiaires, 58 % connaissaient une période d'inactivité supérieure à 1 an. Concernant les sorties d'Équilibre Emploi, un tiers des personnes ne percevaient plus le RSA pour cause de revenus trop élevés 3 mois après la sortie. 6 mois après la sortie, cette part double pour atteindre les deux tiers des effectifs sortis.

Globalement, les personnes interrogées ont exprimé un sentiment de sécurisation, de réassurance par rapport à leur budget en cas de reprise d'activité, signe que l'objectif initialement poursuivi par le dispositif est atteint.

## *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action en 2023*

### **Accompagnement global**

Développer l'interconnaissance pour mieux repérer les publics.

Mieux partager les informations sur les actions engagées.

#### Trois actions à engager :

Des calendriers partagés afin de réduire les délais d'entrée en Accompagnement Global et permettre une meilleure coordination entre conseillers GLO et référents RSA.

Un annuaire contenant les coordonnées des professionnels des CDAS, CCAS, agences Pôle Emploi pour permettre une meilleure identification d'un référent social par les conseillers GLO.

Des rencontres locales CDAS/CCAS/PE pour favoriser l'interconnaissance et mieux organiser les circuits de désignation du référent social sur chaque territoire.

### **Dispositif Equilibre Emploi.**

Le Département envisage d'élargir le périmètre d'éligibilité au dispositif afin de le développer et d'étendre le potentiel de personnes pouvant y émarger.

À ce titre, une ouverture aux secteurs du BTP ainsi que du nettoyage / propreté est privilégiée.

Par ailleurs, un élargissement de la durée des contrats éligibles fait également partie des pistes d'évolution, en vue de toucher davantage de personnes grâce à cet effet incitatif sur la reprise d'activité, en particulier les publics BRSA suivis par Pôle Emploi.

Enfin, un renforcement du dispositif est également prévu dans le cadre de l'expérimentation France Travail sur le territoire de Redon-Vallons, notamment via l'augmentation du plafond d'heures travaillées pouvant donner lieu à la non prise en compte des revenus. En parallèle, il est également proposé la mise en place d'une aide forfaitaire aux associations intermédiaires implantées sur ce territoire, au titre de l'accompagnement réalisé dans les démarches, ainsi que pour soutenir leurs activités de prospection.





## Action 5.2 : Accompagnement renforcé des artistes des bénéficiaires du RSA

### 1. Description de l'action

Le Département d'Ille-et-Vilaine conventionne depuis plusieurs années avec des structures dont l'expertise métier, culture et entrepreneuriat coopératif, permettent d'accompagner des artistes bénéficiaires du RSA. L'objectif est d'évaluer la « viabilité » de leur activité et de les aider à la développer pour dégager un revenu complet ou partiel.

Ces artistes relèvent de disciplines et secteurs très variés, et sont pour cela orientés vers 3 structures aux spécialités différentes :

- L'Armada Productions pour les artistes du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque...)
- Le Jardin Moderne pour les musiques actuelles (auteur.trice compositeur.trice interprète) ;
- Elan créateur pour les arts plastiques, arts visuels, éducation et artisanat d'art

En complément de l'action existante qui vise à valider, conforter et sécuriser le projet des bénéficiaires grâce à un suivi individualisé et à des actions de formations, l'accompagnement renforcé permettra à chacune des trois structures de mobiliser un fonds d'aide dédié (en moyenne 1 000 € par personne pour 20 artistes au total) à la création (accompagnement en studio d'enregistrement, résidences en création, conseil, achat de matériel) et à la diffusion (supports de communication, ateliers et conseil). Des actions de formations élargies à l'acquisition de compétences dans la gestion de projet compléteront l'accompagnement renforcé.

### 2. Date de mise en place de l'action

Cette action a été mise en œuvre à partir de décembre 2020. La mobilisation des personnes allocataires du RSA et ayant un projet artistique a débuté en janvier 2021.

### 3. Partenaires et co-financeurs

Le Département soutient les trois opérateurs – Armada Production, Elan créateur et Les Jardins modernes – depuis de nombreuses années. Les référents RSA du Département et du CCAS de la Ville de Rennes orientent et assurent la prescription dans le cadre de cette action.

### 4. Durée de l'action

Durée de la convention

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Département = 20 000 €

Part Etat = 20 000 €

Budget global = 40 000 €

→ Budget exécuté au 30/06/2023

**40 000 €** dont :

Dont part Département : 20 000 € : participations versées aux trois opérateurs au titre de l'accompagnement des artistes bénéficiaires du RSA

Dont part Etat : 20 000 € : participations versées aux trois opérateurs au titre de la nouvelle action d'accompagnement prévue dans le cadre de la CALPAE (Elan créateur : 10 000 €, Jardins modernes : 5 000 € et Armada Production : 5 000 €).

## 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action              | Indicateurs                         | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|
| Accompagnement artistes BRSA | Nombre de bénéficiaires accompagnés | 8    | 18   | 21   |
|                              | Nombre de formations et consulting  | 1    | 10   | 13   |
|                              | Nombre d'actions de communication   | 2    | 5    | 3    |
|                              | Nombre de prestations artistiques   | 0    | 3    | 7    |

## 7. Bilan d'exécution 2022

### L'Armada Production

Comme annoncé lors des projections 2022 pour le dernier bilan, 3 personnes ont été accompagnées financièrement dans le cadre de cet accompagnement renforcé.

En 2022, 3 femmes artistes musiciennes (2), et chorégraphe (1) ont bénéficié de ce financement, via une mise à disposition de la CASBA, salle de création à Saint-Erblon pour un temps de travail et d'immersion scénique ainsi qu'un soutien aux dépenses liées à ces résidences (transport, repas).

A l'issue de ces temps de travail, des filages ont été proposés aux membres de l'équipe Armada ainsi qu'à des professionnels extérieurs invités qui ont pu aussi rencontrer ces nouvelles équipes artistiques et mieux appréhender leur travail.

La plus-value de ce dispositif a été de pouvoir convier les personnes suivies dans le cadre de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA porteuses d'un projet artistique mais aussi leurs comparses scéniques, et d'en faire profiter et bénéficier les projets de créations dans leur globalité.

Le bilan de ces actions est plus que positif puisque ces mises à disposition de la salle de création combinés à l'accompagnement individuel et à la participation aux 2 formations « présenter son projet » et « diffuser son projet », ont permis à ces 3 femmes de mettre en visibilité leur projet puis quelques mois plus tard d'accéder au régime de l'intermittence, et donc à la sortie du RSA.

### Le Jardin moderne

En 2022, 4 personnes ont été accompagnées financièrement dans le cadre de la CALPAE. Parmi les aides effectuées :

- 2 jours (14h) de formation professionnelle autour des voix saturées, proposée par Culturelab 29
- une demi-journée de coaching scénique avec Gabriel Debray, coaching proposé par Lyloprod dans les studios de répétition du Jardin Modern .
- 20 heures d'enregistrement et de mixage avec l'association DOOINIT, dans le cadre de la préparation d'un album et de 2 jours d'enregistrement au Studio Surmezur.
- prise en charge de la conception graphique d'une pochette d'album avec un graphiste indépendant.
- prise en charge de l'enregistrement, du mixage et du mastering d'un album avec l'association AGRUMES.

### Bilan quantitatif

|  |    |
|--|----|
| Nombre de prescriptions bénéficiaires du RSA | 12 |
| Nombre de parcours engagés BRSA              | 7  |

|   |  |
|---|--|
| Nombre de parcours poursuivis au titre des prescriptions antérieures à 2022 | 4  |
| Nombre d'hommes   | 3  |
| Nombre de femmes  | 4  |
| Nombre de créations ou immatriculations (modèle économique)                 | Régime auteur :  |
| Nombre d'emploi créé dans le champ artistique                               | Régime intermittent : 1                                |
| Taux de retour à l'emploi   | 1 statut intermittent obtenu en cours d'accompagnement |
| Taux de sorties positives   | 2  |

### **Elan créateur**

13 personnes ont bénéficié d'actions

En 2022, les actions de formation n'ont pas rencontré de succès : à l'exception d'une formation sur les fondamentaux de l'organisation et de la gestion du temps, toutes les journées de formation ont été annulées. Nous avons privilégié les actions individuelles en développant plus de consulting.

Les actions de consulting dans les domaines de la commercialisation portées leurs fruits ; ces séances avec des professionnels du marketing ou de la communication permettent très manifestement d'accélérer le projet en faisant monter en compétence les bénéficiaires sur des savoir-faire techniques centraux pour développer en toute autonomie un projet économiquement viable (notamment rendre visible le projet).

Les actions de consulting dans les domaines de l'orientation et l'insertion professionnelle ont elle aussi permis de repositionner les enjeux de carrière professionnelle et travailler la valorisation du profil professionnel.

Nous avons testé un format de café-rencontre pour dynamiser la constitution de réseau. Cela a été plébiscité par les 4 artistes plasticiens présents.

### *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

#### **L'Armada Production**

Cette année 2023 permet d'approfondir et de compléter les accompagnements déjà engagés en 2022, d'aller plus loin dans la démarche. Les 4 personnes (2 femmes et 2 hommes) accompagnées grâce à ce dispositif ont toutes été rencontrées à l'automne 2022.

L'année 2022 a été l'occasion de tester la plus-value de la mise à disposition de la salle de création LA CASBA, dans des conditions d'accueil et techniques professionnelles.

Cette année, en plus de cette possibilité de résidence, pour les personnes dont le projet est suffisamment à maturité, et en fonction des besoins identifiés (besoin de reconnaissance artistique, de confiance en soi, de définition des personnages, positionnement en tant qu'artiste...), il est proposé la possibilité d'accéder à un « coaching scénique », assuré par un.e artiste repéré.e en fonction des affinités, de la discipline, des disponibilités. Le large carnet d'adresses permet de s'adresser aux intervenant.e.s qui seront les plus pertinent.e.s.

#### **Les Jardins modernes**

Pour l'année 2023, d'autres prises en charge sont identifiées :

-gravure de 100 CD avec la société Conflikt'Arts ainsi que la conception d'un clip.

- organisation d'une journée de formation collective pour tous.les les bénéficiaires accompagnés autour du management de projet.

Pour les prochaines actions d'accompagnement, la prise en charge des financements se déroule au cas par cas selon les besoins des bénéficiaires et l'évaluation de la pertinence des demandes par l'animateur accompagnement du Jardin Moderne concernant le développement professionnel du porteur de projet artistique.

L'expérience des 2 années passées sur l'accompagnement renforcé CALPAE a permis d'identifier qu'il était difficile de prévoir les prises en charge de prestation puisque les demandes évoluent très rapidement dans le domaine des musiques actuelles et que les besoins sont le plus souvent spontanés et imprévisibles.

### **Elan créateur**

Nous mettrons en œuvre pour 10 bénéficiaires des actions de consulting permettant d'apporter un regard extérieur sur le projet ou permettant d'approfondir la stratégie de marque avec des professionnels de la communication ou du marketing.

Nous proposerons 4 rendez-vous réseau qui prendront la forme de cafés-rencontres au cours desquels seront invité à témoigner de leur parcours et de leur pluriactivité les artistes, auteurs, seront invités à réseauter des professionnels du circuit de l'art ou de l'action culturelle.

## Action 5.3 : Association PRISME/Accompagnement global

### 1. Description de l'action

En 2022, le service Accompagnement Global est animé par 3 formatrices en Accompagnement Global équivalent à 2,3 ETP jusqu'en mars puis par 2 formatrices équivalent à 2 ETP sur le reste de l'année. Pour 2022, cela se traduit par la mise en œuvre d'un Accompagnement Global, visant à répondre aux besoins des publics en situation d'exclusion, d'isolement et/ou de fragilité et qui sont confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles pour lesquels ils n'ont pas recours à leurs droits.

Suivant les programmes de formation suivis par les bénéficiaires, l'accompagnement peut durer jusqu'à

1 an maximum.

Cet accompagnement intervient sur **6 champs relatifs à l'accès aux droits que sont le logement, la santé,**

**la mobilité, la justice/droits civils et pénaux, la solidarité /subsistance, l'administratif/financier.**

Le service d'Accompagnement Global se traduit par 3 axes d'intervention :

- Le **développement de partenariats** et la mobilisation des ressources en lien avec les champs des droits préalablement cités
- La mise en place **d'accompagnements individuels** pour résoudre les difficultés personnelles et développer l'autonomie dans les démarches afférentes. Les entretiens individuels mis en place dans ce cadre s'organisent majoritairement au sein du centre de formation mais l'équipe peut également accompagner les bénéficiaires sur des rendez-vous extérieurs, auprès de partenaires de l'intervention sociale, sanitaire mais aussi auprès de structures administratives et juridiques.
- Un **accompagnement collectif** qui permet de sensibiliser aux droits par le biais d'ateliers, de visites de lieux/structures ressources, de rencontres de professionnels, de s'approprier le territoire par la connaissance physique des institutions et des services et par la découverte des plateformes numériques de ces institutions.

Cet accompagnement renforcé se complète par un **apprentissage des outils numériques** :

- Développement d'une plateforme numérique spécifique à PRISME nommée E-Popp, visant à l'apprentissage de l'utilisation de ce type d'outils dans une finalité de développement d'autonomie dans les démarches professionnelles et personnelles.
- La systématisation de l'apprentissage des plateformes numériques ou site internet utiles aux recours aux droits tels que la plateforme Ameli, le site impots.gouv, France connect, Breizh Go...

### 2. Date de mise en place de l'action

2021

### 3. Partenaires et co-financeurs

Financeurs :Etat/Département

Prescripteurs/orienteurs : We-Ker/Mission Locale, PJJ, ASE, structures de prévention  
Partenariat opérationnel : Logement (RHJ, CHRS, SAE/PPI, 115...) Santé (CHGR/EMPP/L'Envol, SAFED, CPAM, MDPH, ...) Justice et Droits (MCE, CIDF, MRAP, TGI, UDAF35, ...) Mobilité (We-Ker, Ehop, AIPR, Rennes Metro ...) Administratif Financier (BDF, CAF, Centre des impôts, Douanes, ...) Solidarité Subsistance (CDAS, FAJ, Secours Pop, Croix rouge, Resto du cœur, ...)

### 4. Durée de l'action

Du 1er/01/2021 au 31/12/2022

## 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 36 000 €

→ Budget exécuté au 30/06/2023

36 000 € au titre de la participation versée à l'association Prisme

## 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action  | Indicateurs  | 2021   | 2022                             | 2023  |
|--|--|--|----------------------------------|---|
| <i>Actions visant l'insertion sociale par l'accompagnement au projet professionnel et le soutien dans les démarches d'accès aux droits</i> |  | Nombre de personnes accompagnées cadre<br>ACCOMPAGNEMENT GLOBAL                    |                                  |   |
|  | Nombre d'accompagnements individuels spécifiques   | 135 Jeunes (71F et 64H)<br><br>Correspondant à 298 entretiens individuels réalisés | 115 jeunes<br><br>335 entretiens | +/-150 suivis individuels (régulation de difficultés en lien avec les items AG, la durée et le nombre d'entretiens individuels dépend de l'ampleur des problématiques à régler) |
|  | Nombre d'accompagnements collectifs (Le calcul s'effectue sur la base d'1 personne par atelier suivi (référence base quantitative : si la même personne bénéficie de 6 ou 7 ateliers différents, elle est comptabilisée 6 ou 7 fois) | 1597 jeunes ayant bénéficié.e.s d'ateliers thématiques collectifs                  | 1400                             |   |
|  | Nombre d'ateliers organisés  | 204 Ateliers réalisés  | 185                              | Entre 130 et 150  |

## 7. Bilan d'exécution :

En 2022, l'activité du service Accompagnement Global est restée très soutenue aussi bien sur les accompagnements individuels que sur les ateliers collectifs. La finalité des accompagnements est toujours individualisée, mais l'objectif commun pour tous les publics accueillis est de gagner en autonomie dans le recours aux droits et la stabilisation de la situation personnelle en vue d'une insertion socioprofessionnelle.

### **Accompagnements individuels :**

Les besoins d'accompagnement individuel restent importants et les thématiques de la santé, du logement et des problématiques administratives sont majoritairement abordées.

Nous constatons que la problématique de logement est étendue à l'ensemble des dispositifs de formation et l'accompagnement sur cette question nécessite forcément plusieurs entretiens individuels. Depuis septembre 2022, nos partenaires, dont les Amitiés Sociales, font état d'un nombre croissant de sollicitations auxquelles ils ne peuvent répondre favorablement. Nous accompagnons les jeunes à constituer et déposer des dossiers de demande de logement, mais ceux-ci sont rarement solutionnés pendant leur parcours de formation.

L'accompagnement aux problématiques administratives, et plus largement au recours aux droits, est très vaste, mais pour autant, il y a majoritairement une amélioration de la situation. Pour certains bénéficiaires, nous avons proposé un accompagnement individuel en amont des entrées en formation, notamment pour regrouper les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier de demande d'aide financière.

Dans le cadre de notre engagement et de progrès sur, nous avons systématisé la mise en place d'entretiens pour les stagiaires détenteurs d'une RQTH ou pour qui une demande de reconnaissance était en cours.

### **Ateliers collectifs**

De nouvelles thématiques ont émergé donnant lieu à la création de nouveaux ateliers. Faisant état de situations de conflits qui se sont parfois exprimés par des actes ou des propos violents, un atelier « gestion des émotions » a été mis en place de manière systématique sur les groupes accueillant du public jeune.

Dans le cadre d'une action de formation à destination des jeunes de moins de 25 ans en charge d'enfants, principalement des jeunes femmes en situation de monoparentalité, le parcours d'ateliers Accompagnement Global a été adapté à leurs besoins spécifiques (ex : atelier budget, droits CAF, sensibilisation aux droits de la famille et aux violences sexistes et sexuelles).

Enfin, des ateliers ont été élaborés dans le cadre des actions de formation à destination des publics « primo-arrivants » qui souhaitent accéder à l'emploi :

- Participation au dispositif Mobil'Action et utilisation de l'application Star
- Découverte de la Sécurité Sociale : qu'est-ce que c'est ?, les différentes branches (CPAM / CAF/ Retraite)
- Le vocabulaire du logement
- Comment remplir sa déclaration d'impôts

### **Développement partenariats**

Nous notons une continuité dans les partenariats déjà amorcés avec parfois de nouveaux projets. Nous pouvons par exemple évoquer l'expérimentation menée depuis septembre 2022, dans le cadre de notre convention de partenariat avec les Amitiés Sociales. Il s'agit de permettre l'accès à un logement en Résidence Habitat Jeunes pour des personnes, en formation à PRISME, ayant un enfant à charge. Le logement est donc totalement réhabilité pour être adapté aux besoins. PRISME s'engage à préparer l'accès au logement en termes de démarches et d'engagement. Une jeune femme et son fils, en situation de logement précaire, ont pu bénéficier de cette expérimentation. Nous avons également amorcé un travail coopératif avec l'association Liberté Couleurs pour mieux accompagner nos publics sur la problématique de l'homophobie.

Nous relevons également deux nouveaux partenariats :

- Intervention de l'association Kodiko, présentant leur dispositif d'accompagnement spécifique en direction du public réfugié
- Intervention de Kéolis, pour sensibiliser au réseau STAR (organisation, fraudes, notion de civisme, les métiers, sexisme / harcèlement dans les transports...).

Par ailleurs, les formatrices en Accompagnement Global ont toutes bénéficié de la formation « Premiers Secours en Santé Mentale » avec PSSM France. En effet, au-delà des problématiques liées à « la période Covid », nous continuons de constater au quotidien la fragilité psychologique d'une partie importante de nos publics.

Enfin, PRISME est engagé dans la démarche de progrès du PRFPH, et dans ce cadre, une des formatrices en Accompagnement Global, référente Handicap pour la structure, est engagée dans le réseau breton des référents Handicap depuis début 2022, initié par l'AGEFIPH et le FIPHFP.

### **Axe numérique**

E-PoPP, notre plateforme numérique (développement en cours depuis fin 2019), nous permet d'accompagner les stagiaires en les préparant à l'utilisation des outils numériques (interfaces numériques des administrations) mais aussi des plateformes en lien avec leurs futurs parcours de formation et/ou d'emploi. Ce travail s'effectue en présentiel aussi bien en direct sur les interfaces administratives que par des ateliers/modules digitalisés construits par l'équipe et adaptés aux niveaux et besoins des stagiaires que nous accompagnons.

L'inscription sur la plateforme des stagiaires / public « jeunes » est systématisée dès le début de formation. Par ailleurs, nous avons également mis en place des demi-journées de formation à destination de l'équipe pédagogique dans l'objectif d'harmoniser les pratiques sur l'animation de séances sur la plateforme E-PoPP.

### *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

Poursuite sur 2023 de l'action d'Accompagnement Global (accompagnements collectifs et individuels) à destination de l'ensemble des publics accueillis en formation à PRISME.

Création d'ateliers, ou adaptation en fonction des besoins, par exemple jeunes en situation de monoparentalité.

Formalisation d'un parcours d'atelier « accès aux droits » sur le dispositif PREPA Avenir jeunes.

Poursuite du développement numérique de la plateforme et mise à jour des contenus.

Développement de nouveaux partenariats en fonction des besoins recensés auprès des publics accueillis, et animation du réseau partenarial déjà existant.



## Action 5.4 : Dispositif Premières Heures

### 1. Description de l'action

Le Programme Premières Heures permet à des personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en CHU, d'engager un parcours d'insertion en entrant dans un chantier d'insertion et en accédant à un hébergement.

Expérimenté par Emmaüs Défi depuis 2009, le Programme Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes ayant connu un parcours de rue ou hébergées qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

**Le Programme Premières Heures repose sur 4 principes fondamentaux :**

1. Un recrutement sans sélection, ni prérequis : pour un public SDF ou hébergé (rue ou CHU) qui ne peut habituellement accéder aux SIAE
2. Premières heures comme lieu d'accompagnement : pas d'attente de productivité, un suivi social et un accompagnement en interne par un référent social
3. Promesse de l'emploi et de l'hébergement : mise en œuvre d'un parcours professionnel d'insertion progressif devant permettre d'être recruté à minima en CDDI
4. Progressivité et durée modulable, au cas par cas : Premières heures s'adapte aux besoins et capacités de la personne.

### 2. Date de mise en place de l'action

2021

### 3. Partenaires et co-financeurs

CLPS-PRELUDE, Emmaüs Pays de Rennes, le Relais pour l'emploi, les Compagnons Bâisseurs

### 4. Durée de l'action

2021-2023

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 157 500€*

*Part Département=157 500€*

*Budget global= 315 000€*

→Budget exécuté au 30/06/2023

**315 000€**

*Dont part Etat : 157 500€ au titre des participations versées aux Emmaüs Pays de Rennes ( 45000€), CLPS-PRELUDE (22 500€), le Relais pour l'Emploi Pays de Vitré La Roche aux Fées (45000€), les Compagnons Bâisseurs Pays de Saint-Malo (45000€).*

*Dont part Département : 157 500€ au titre du fonds d'aide aux jeunes mobilité*

## 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action | Indicateurs                     | 2021   | 2022   |
|-----------------|---------------------------------|--------|--------|
| DPH             | Nombre de personnes accueillies | 45     | 52     |
|                 | Durée moyenne de parcours       | 3 Mois | 6 mois |

## 7. Bilan d'exécution

Le dispositif premières heures répond à une réelle demande du territoire et des personnes en insertion qui, de plus en plus éloignées de l'emploi, rencontrent des difficultés à rentrer en ACI.

## 8. Perspectives d'évolution de l'action

Poursuivre l'expérimentation et l'ouvrir à d'autres ACI du territoire.

Réflexion à mener sur les suites possibles de parcours pour ces publics ( périodes de mises en situation en milieu professionnel en ACI, ...)

## **Action 5.5 : Accompagnement renforcé et individualisé des personnes allocataires du RSA vers un emploi durable par Idées Interim-**

### *1. Description de l'action*

Les objectifs de ce projet avaient pour objectif final de remettre à l'emploi les personnes bénéficiaires du RSA du département de l'Ille et Vilaine. Il s'agissait d'adapter les propositions à chacune des difficultés rencontrées.

Le projet s'articulait autour de 3 modèles d'accompagnement :

#### a / L'accompagnement individuel des BRSA individuel et collectif :

Il s'agit de proposer un accompagnement individuel et d'utiliser les dispositifs les plus adaptés aux situations vécues et aux aptitudes de chacun, à travers la connaissance des métiers et secteurs d'activités et du territoire pour l'accompagnement de chacun.

L'accompagnement se décompose comme suit :

Un entretien tripartite avec le référent éventuel et le bénéficiaire sera mis en place sur demande afin d'élaborer un diagnostic, des pistes d'actions à travailler.

Des entretiens individuels variables selon les besoins du bénéficiaire, au plus proche de son domicile, dans les locaux éventuellement mis à disposition.

Un entretien bilan tripartite afin d'échanger sur le parcours si demande du prescripteur, sur les éléments travaillés et sur les pistes à poursuivre selon les situations.

#### b / L'intégration en formation CIPI – Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire.

Le dispositif proposé à entrée et sortie permanente concerne 10 personnes. L'adaptabilité de ce modèle permet de proposer un contenu en phase avec les constats, c'est-à-dire difficultés à se mobiliser, à se positionner, à s'engager en emploi et à s'inscrire dans une continuité.

#### c / L'agence mobile – pour répondre au besoin de proximité

Un véhicule itinérant proposant des RV individuels (conseil, formation, emploi).

Il s'agit de proposer deux temps en octobre 2022 et mars 2023 pour aller à la rencontre des plus éloignés. Cela permettrait de déclencher un premier contact et ainsi créer un lien pour ensuite accompagner le bénéficiaire.

### *2. Date de mise en place de l'action*

Cette action n'a pas été mise en place ; au regard de difficultés internes à la structure, Idées'Interim a renoncé à ce projet et de ce fait à la subvention qui devait lui être attribuée dans ce cadre.

### *3. Budget*

→Budget prévisionnel 2022

Part Etat= 32 000,00€

Part Département=32 000€

Budget global= 64000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**0 €**

**Reports sur 2023 :32 000€**

## **Action 5.6 : Aide à la transformation numérique des entreprises dirigées par les travailleurs indépendants allocataires du RSA**

### *1. Description de l'action*

Le Département d'Ille-et-Vilaine met en œuvre depuis plusieurs années une série de dispositifs et d'actions en vue de soutenir les travailleurs indépendants allocataires du RSA, principalement :

- Des conventions de partenariat avec les opérateurs à la création et reprise d'entreprise ayant pour principal objectif d'accompagner les travailleurs indépendants en fonction du stade de développement de leur entreprise : démarrage (associations ÉGÉE, Entreprendre Au Féminin Bretagne), besoin de financement (associations ADIE, Presol, France Active Bretagne), cessation d'activité (association ÉGÉE).
- L'attribution d'une prime au démarrage de l'activité d'un montant de 2 000 € conditionnée à l'obtention d'un prêt à taux zéro (association Prêt Solidaire en Ille-et-Vilaine (Presol)) ou d'un micro-crédit (Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)).
- L'accompagnement durant une période 9 mois (diagnostic : 3 mois et accompagnement au développement : 6 mois) des travailleurs indépendants ayant créé leur entreprise mais qui ne parviennent pas à dégager un revenu suffisant pour sortir du dispositif RSA.

Depuis la crise sanitaire du Covid-19, les opérateurs partenaires ont identifié des besoins réels des bénéficiaires en matière d'outils, de connaissance des procédures et de compétences numériques nécessaires au maintien ou au développement de leur activité.

En effet, une partie des travailleurs indépendants accompagnés utilisent un matériel et/ou des logiciels informatiques obsolètes ou ne disposent pas des compétences et/ou des ressources numériques indispensables à leur développement économique.

Aussi, l'action envisagée a pour principal objectif d'aider les travailleurs indépendants allocataires du RSA à acquérir les outils et les compétences numériques nécessaires au développement de leur activité. Elle vient donc renforcer un accompagnement en cours lorsqu'un besoin spécifique et une aide ciblée sur le numérique sont clairement identifiés et de nature à faciliter le développement de l'activité.

Conduite à titre expérimental pour une durée d'un an, cette action sera réalisée en partenariat avec les associations ADIE et Presol qui instruiront les demandes d'aides qui devront répondre aux besoins suivants :

- Acquisition de matériel informatique nécessaire et adaptée à l'activité : ordinateur, imprimante, scan...
- Professionnalisation digitale des travailleurs indépendants notamment dans les domaines de la communication et de la vente en ligne. Celle-ci pourra nécessiter l'accompagnement par un prestataire spécialisé (diagnostic numérique, création et maintenance d'un site internet, mise en œuvre d'une stratégie digitale (réseaux sociaux, blog, référencement...)).

Le montant maximum de l'aide est plafonné à 1 000 € par bénéficiaire sur 12 mois. Le bénéficiaire a la possibilité d'effectuer une ou plusieurs demandes d'aide dans le délai de 12 mois, le cumul des aides demandées ne pouvant cependant dépasser le montant global maximum fixé à 1 000 €.

*1. Date de mise en place de l'action*

2d semestre 2022

*2. Partenaires et co-financeurs*

Les associations ADIE et Presol

*3. Durée de l'action*

2022-2023

*4. Budget*

→Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 20 000€*

*Part Département= 20 000€*

*Budget global= 40 000€*

→Budget exécuté au 30/06/2023

**40 000€**

*Dont part Etat = 20 000€ au titre de la participation à l'ADIE (15 000€) et Presol (5 000€) pour l'action d'accompagnement spécifique prévue dans le cadre de la CALPAE 2022*

*Dont part Département= 20 000€ au titre des conventions de partenariats passées avec ces deux structures sur l'accompagnement des TI*

*5. Indicateurs quantitatifs*

| Nom de l'action                           | Indicateurs                    | 2022/2023                  |                            |
|---|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|   |                                | Association Presol         | Association Adie           |
| Aide à la transformation numérique des TI | Nb de primes accordées         | 9<br>(enveloppe consommée) | 0<br>(traitement en cours) |
|   | Nb de demandes en attente      | 9                          | /                          |
|   | Nb de bénéficiaires identifiés | /                          | 12                         |
|   |                                |                            |                            |

## 7 . Bilan d'exécution 2022

### **Association Presol**

L'association Presol a consommée l'intégralité de l'enveloppe globale de 5000 euros durant le second semestre 2022. La « prime numérique » répond en effet à un réel besoin chez les travailleurs indépendants allocataires du RSA accompagnés par l'association.

Les créateurs d'entreprises bénéficiaires de minima sociaux, accompagnés par l'association Presol ont un budget de création d'entreprise très faible et ont donc tendance à écarter bien souvent le volet numérique et digitale pourtant nécessaire à la valorisation de leur offre, au maintien et au développement de leur activité.

La répartition des besoins dans le cadre de la convention 2022-2023 est la suivante :

- un accompagnement sur les réseaux sociaux et la création d'un site internet.
- acquisition d'un ordinateur portable.
- achats de matériel permettant la création de contenus visuels (caméra, drone, casque...).
- acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante.
- Créations ou refontes de sites internet

### **Association Adie**

Durant le second semestre 2022, l'Adie a élaboré sa procédure d'attribution des « aides à la transformation numériques des entreprises dirigées par des travailleurs indépendant allocataires du RSA » et a procédé à l'identification des créateurs/repreneurs d'entreprise accompagnés pour lesquels l'aide au développement numérique constitue une opportunité de développement de leur activité. Durant le premier semestre 2023, l'Adie doit procéder à l'examen des demandes et à l'attribution des aides. L'Adie estime que la totalité du fonds (15 000 euros) sera consommée sur la durée de la convention.

## 8 Perspectives d'évolution de l'action

### **Association Presol**

L'intégralité de l'enveloppe de 5 000 euros a été consommée dès la fin du second semestre 2022 (à mi-parcours de la durée de la convention). Depuis, l'association Presol a enregistré 9 nouvelles demandes de financement actuellement mises en attente. Ces nouvelles demandes concernent principalement la création de site internet nécessaire pour augmenter la visibilité de l'entreprise, accroître l'attractivité des services et des produits ainsi que l'accompagnement à une meilleure communication sur les réseaux sociaux.

Cette première année de mise en œuvre de l'action a permis de mieux identifier la surface des besoins à couvrir. L'association Presol estime que le montant annuel du fonds « d'aide à la transformation numérique des entreprises dirigées par les travailleurs indépendants allocataires du RSA » devrait être porté *a minima* à **15 000 euros**.

### **Association Adie**

Le process interne à l'Adie d'octroi et de versement des « aides à la transformation numérique des entreprises dirigées par les travailleurs indépendants allocataires du RSA » a été validé en février 2023.

L'équipe Adie en charge de l'accompagnement des personnes allocataires du RSA exerçant une activité de travailleurs indépendants a identifié 12 créateurs/repreneurs d'entreprises pour lesquels l'attribution de la « prime numérique » constitue un levier véritable de développement. L'Adie prévoit donc une consommation rapide de la totalité du fonds dans le courant du premier semestre 2023.

## Action 5.7 : Soutien aux jeunes en errance – Dispositif « Sortir de la rue »

### 1. Description de l'action

L'action vise à soutenir l'association We Ker dans la mise en œuvre de son dispositif Sortir de la Rue sur le bassin d'emploi de Rennes. Cette action permet à des jeunes de 18 à 30 ans en situation d'errance et sans emploi de s'engager dans un accompagnement volontaire pour construire leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement s'appuie sur des propositions qui prennent en compte les problématiques de santé, hébergement, logement, accès aux droits, formation et emploi, ressources. Le dispositif s'appuie aussi sur la mise en place d'actions ponctuelles comme l'action spécifique santé et prévention.

### 2. Date de mise en place de l'action

Initié et financé par l'Etat en décembre 2008 avec le soutien de nombreux partenaires : ville de Rennes, Rennes métropole, Mission locale, Sauvegarde de l'enfance à l'adulte d'Ille et Vilaine et l'Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS). Depuis 2016, ce dispositif est piloté par We Ker.

### 3. Partenaires et co-financiers

Partenaires logement / hébergement : SIAO, SEA-PPI, CHRS habitat social, Résidences habitat jeunes.  
Partenaires santé : La PASS, Point santé, CHGR-EMPP, SAFED, MDPH, structures de soins...  
Partenaires insertion professionnelle : Parcours plus, IAE, Organismes de formation (CLPS, IBEP, Prisme, Afpa...);  
Partenaires accès aux droits : SEA CAO EDD, CDAS, CCAS, Pôle emploi, MDPH, SPIP, PIJ, APAS, CPAM... ;  
Partenaires permanences extérieures dans les lieux d'accueil : PUZZLE, le restaurant Leperdit, le relais centre ville

### 4. Durée de l'action

L'action se déroule sur la durée de la CALPAE

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Département = 50 000 €

Part Etat = 43 082,00 €

Budget global= 93 082,00 €

→ Budget exécuté au 30/06/2023

**93 082 €**

Dont part Département : 50 000 € au titre du FAJ logement

Dont part Etat : 43 082,00€ au titre de la participation versée à l'association WE KER

## 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action             | Indicateurs   | 2019 | 2020  | 2021   | 2022  |
|-----------------------------|---|------|---|--|---|
| Dispositif Sortir de la rue | Nombre de jeunes accompagnés par le dispositif                  | 318  | 348   | 357  | 400   |
|                             | Nombre de jeunes sortant de l'ASE accompagnés par le dispositif | 109  | 135   | 146  | 141   |
|                             | Nombre de jeunes accédant à un emploi ou à une formation        | 157  | 99  | 149  | 164   |
|                             | Nombre de jeunes accédant à un logement                         | 14   | 10% bénéficient d'un logement autonome, et seuls 20% d'un hébergement pérenne et sécurisé | 8% bénéficient d'un logement autonome, et seuls 18% d'un hébergement pérenne et sécurisé | 165 jeunes étaient en situation de logement et hébergement adaptés ou autonome. 69 jeunes sont sortis du dispositif « sortir de la rue », car la situation est stabilisée et pérenne. (logement/santé/insertion professionnelle). |

## 7. Bilan d'exécution 2022

En 2022, 400 jeunes ont été accompagnés sur le dispositif. Ils se répartissent ainsi :

35% des jeunes accompagnés sur le dispositif (141) étaient déjà connus des services de l'Aide sociale à l'enfance. Les 2/3 ont été suivis en Ille-et-Vilaine et 97% d'entre eux ont un niveau d'études inférieur ou égal au niveau V.

32% des jeunes sont en « rupture sociale » sans passage à l'ASE.

15% de jeunes de nationalité étrangère

18% de jeunes originaires des DROM-COM (essentiellement Mayotte)

Des problématiques similaires à tous ces jeunes :

Une instabilité du logement

Des difficultés à s'inscrire dans un parcours

Dégradation de l'état de santé physique et psychologique

Problématique du logement

59% des jeunes suivis par le dispositif sont en hébergement solidaire ou à la rue ; les autres ont pu bénéficier soit d'un logement autonome, d'un hébergement temporaire ou ont été pris en charge par le 115.

Le logement autonome demeure quasiment inaccessible à des jeunes ayant traversé un parcours de rue. La congestion du marché se ressent aux étages inférieurs. Les structures de logement accompagnés (type CHR, LOJI, Rado, Habitat et Humanisme), qui peuvent se montrer comme une passerelle avant d'accéder à un logement autonome, sont vite saturées et font face dans le même temps à une forte augmentation de la demande. Les jeunes en emploi ou en formation disposant de



ressources régulières attendent plusieurs mois pour intégrer une Résidence Habitat Jeunes , quand leur candidature est acceptée.

#### L'insertion professionnelle

Parmi les dispositifs mobilisés on trouve :

Les AAVA (Ateliers d'adaptation à la vie active) visant l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

La formation Parcours plus, organisée par Prisme et proposant une prise en charge individuelle et collective : en 2022, 46 jeunes sont entrés sur Parcours plus.

Les chantiers d'insertion permettant un apprentissage dans un cadre bienveillant, avec un accompagnement spécifique sur le projet professionnel du jeune et sur ses problématiques propres.

Le programme Premières heures s'adressant aux personnes en situation de grande exclusion, principalement sans abri, très éloignées de l'emploi, qui ne pourraient pas accéder directement aux chantiers d'insertion. Il leur permet de se remobiliser sur leur projet de vie, de reprendre confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail.

#### Sorties du dispositif

Sur les 83 jeunes sortis du dispositif en 2022, 55 ont stabilisé leur situation soit par le logement, soit par l'emploi ou la formation qualifiante.

### *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

We KER souhaite pouvoir répondre à l'augmentation constante du nombre de jeunes en errance sur le territoire, en continuant de garantir un accueil inconditionnel, un accompagnement renforcé et une prise en charge personnalisée.

## Action 5.8 : Prévention des expulsions et d'aide aux impayés de loyer dans le parc privé: renforcement de l'évaluation juridico-sociale des situations de locataires en impayé de loyer

### 1. Description de l'action

L'action vise à doter l'ADIL d'une ressource en travail social afin de constituer un binôme de travail juriste/ travailleur social pour accueillir, informer, conseiller, évaluer, diagnostiquer la situation des ménages en impayés quel que soit le stade de la procédure.

Cet examen conjoint des situations permettra d'enrichir le diagnostic :

- en ce qui concerne notamment la situation financière et budgétaire des ménages ;
- s'assurer de l'activation de l'ensemble des droits légaux ;
- de mobiliser, le cas échéant, les dispositifs d'aide extra-légaux ou facultatives ainsi que l'ensemble des mesures d'accompagnement pouvant être mises en œuvre (ASL, MASP, etc.).

### 2. Date de mise en place de l'action

Janvier 2021

### 3. Partenaires et co-financeurs

### 4. Durée de l'action

2021-2023

### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 50 000€

Part Département= 50 000€

Budget global= 100 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**100 000€**

Dont part Département : 50 000€ au titre du FSL

Dont part Etat : 50 000€ au titre de la subvention versée à l'ADIL

### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action                 | Indicateurs                  | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------|------------------------------|------|------|------|
| Prévention des impayés de loyer | Nombre de ménages conseillés | 233  | 454  | 558  |

## 7. *Bilan d'exécution 2022*

Le recrutement d'un travailleur social constitue indéniablement une véritable plus-value pour l'ADIL. En complément des conseils juridiques indispensables fournis par les juristes aux locataires en impayés de loyer, l'évaluation sociale réalisée par le travailleur social permet de consolider et d'adapter les conseils apportés aux ménages en veillant notamment à l'ouverture et l'effectivité du versement de leurs droits légaux, en évaluant globalement leur situation financière, etc.

## 8. *Perspectives d'évolution de l'action*

Il est proposé de poursuivre l'action en 2023 selon les mêmes modalités.

## Action 5.9 : Aide aux impayés de loyers dans le parc privé : Equipe mobile d'accompagnement des locataires en impayés de loyers

### 1. Description de l'action

Sur le principe de l'aller vers, le projet vise à permettre à un professionnel diplômé en travail social de se déplacer vers les locataires du parc privé pour solutionner l'impayé et permettre aux ménages de recouvrer une situation d'équilibre budgétaire.

### 2. Date de mise en place de l'action

L'action a réellement démarré courant janvier 2021 avec le recrutement d'une CESF.

### 3. Partenaires et co-financeurs

Co-financeur : Fondation Abbé Pierre

### 4. Durée de l'action

2021-2023

### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

Part Département= 45 000€

Part Etat = 45 000€

Budget global= 90 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

90 000€

Dont part Département : 45 000€ au titre du FSL

Dont part Etat : 45 000€ au titre de la participation versée à SOLIHA

### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action  | Indicateurs                   | 2021   | 2022  |
|--|-------------------------------|--|---|
| Accompagnement des locataires du parc privé en impayé de loyer | Nombre de ménages contactés : | 67 Ménages ont bénéficié de l'action<br>Dont 38 orientés par l'agence SOLIHA AIS et 29 par les sous-commissions CCAPEX | 74 personnes ont été concernées par le dispositif : 73 ont été orientées par les sous-commissions CCAPEX et 1 propriétaire a sollicité le dispositif suite à une publication dans la presse |

### *7. Bilan d'exécution 2022*

Le dispositif fonctionne sur la base d'1.8 ETP. L'action est désormais bien repérée des sous-commissions CCAPEX. Toutefois, malgré de nombreux ménages orientés par celles-ci, la méthodologie mise en place par l'association consistant à proposer des visites en journée sans concertation préalable avec les ménages a généré un très faible taux de contacts réels. Une nouvelle professionnelle arrivée à temps plein sur le dispositif courant 2022 devrait permettre un changement de pratique et un meilleur taux de réussite dans les prises de contacts. Le 0.8 ETP complémentaire est diffracté sur plusieurs professionnels ne permettant pas un fonctionnement optimal du dispositif.

### *8. Perspectives d'évolution de l'action*

Poursuite de l'action en 2023 sur la base de 1.8 ETP et avec des modalités d'intervention revues.

## Engagement du socle 6 : formation des travailleurs sociaux

### Action 6.1 : Plan de formations interinstitutionnelles territorialisées en direction des travailleurs sociaux ASIP

#### 1. Description de l'action

L'ASIP consiste à offrir à tout citoyen ayant une demande sociale à exprimer, au plus près de chez lui :

- une écoute bienveillante et une compréhension de sa demande
- un premier niveau d'information sur ses droits et/ou sur les démarches à entreprendre
- le cas échéant, une orientation vers la structure directement compétente pour traiter sa demande ou l'accompagner

Au vu de la proximité géographique attendue avec le citoyen, l'ASIP est une démarche qui se travaille localement. Indifféremment de leur statut, toutes les structures présentes à l'échelle d'un bassin de vie et susceptibles d'accueillir des habitants ayant une demande sociale contribuent à ce service rendu. Dans cet esprit multi partenarial, le Département d'Ille-et-Vilaine impulse et accompagne la mise en place de réseaux locaux des acteurs de l'ASIP. Ces réseaux ont pour objectifs l'interconnaissance et une meilleure coordination des acteurs dans la réponse à apporter aux usagers. C'est dans ce cadre que le Département a souhaité aussi proposer aux membres de ces réseaux des formations interinstitutionnelles et territorialisées dédiées à l'ASIP.

Ces formations se matérialisent par un parcours de 3 jours non consécutifs, en présentiel, pour des groupes de 8 à 15 personnes maximum.

Les objectifs sont de :

- consolider et/ou développer les compétences sur les techniques d'accueil dans un contexte ASIP
- mieux identifier les ressources locales et la répartition des compétences entre acteurs de la vie sociale
- harmoniser et mutualiser les pratiques efficaces
- contribuer à l'interconnaissance de ces acteurs locaux et à l'émergence de logiques coopératives

Le public cible se constitue des personnes en charge de l'accueil dans toutes les structures engagées dans l'ASIP :

- **Organismes publics**
  - CDAS
  - mairies
  - CCAS
  - EPCI
  - espaces France services portés par une commune ou une intercommunalité
  - MDPH
- **Organismes de droit privé**
  - Organismes de protection sociale (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, MSA)
  - espaces France services portés par une structure privée (La Poste, PAE...)
  - CLIC
  - PAE
  - Missions locales
  - centres sociaux
  - structures d'hébergement
  - Pimms
  - associations de solidarité
  - ...

#### 2. Date de mise en place de l'action

L'action a été inscrite au plan en 2021 (avenant 3 de la CALPAE). La procédure de passation du marché arrive à son terme : le marché, multi-attributaire, sera notifié courant avril 2022. L'exécution du marché pourra alors démarrer.

A noter que deux sessions expérimentales se sont tenues fin 2021 en partenariat avec le CNFPT (hors plan de prévention et de lutte contre la pauvreté). Elles ont permis de valider le programme et le format de la formation.

### 3. Partenaires et co-financeurs

Ces formations interinstitutionnelles territorialisées s'inscrivent dans la démarche départementale déployée sur l'ASIP. Les partenaires et co-financeurs sont donc les mêmes. Au niveau départemental : Etat, CARSAT, MSA, Pôle emploi, CPAM, CAF, Union départementale des CCAS. Au niveau local : EPCI et CIAS, communes et CCAS, Espaces France services, Pimms et toute autre structure volontaire pour s'engager dans une démarche de 1<sup>er</sup> ASIP.

### 4. Durée de l'action

2021-2023

### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

Par Etat = report crédits 2021 de 90 000€

Part Département= 90 000€

Budget global= 180 000€ dont 90 000€ de reports

→Budget exécuté au 30/06/2023

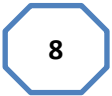
**169 000€**

Part Etat : 69 000€

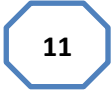
Part Département : **90 000€** : valorisation temps ETP assistants administratifs réalisant l'ASIP en CDAS (0,05 ETP – 76 agents dont 14 agents de catégorie B) +impression du guide départemental de l'ASIP servant d'outil pédagogique

### 6. Indicateurs quantitatifs Bilan

| Nom de l'action                        | Indicateurs   | Au 31/12/2021 | Au 31/12/2022             |
|--|---|---------------|---------------------------|
| Formations interinstitutionnelles ASIP | Nombre de sessions                                    | /             | 8                         |
|  | Nombre de participants                                | /             | 133                       |
|  | Répartition structures publiques / structures privées | /             | 47 publiques / 25 privées |
|  | Nombre de territoires couverts                        | /             | 7                         |

| Année | Nbre de territoires | Territoires concernés   | Nombre de sessions   |
|-------|---------------------|---|--|
| 2022  | 7                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CC Roche aux Fées</li> <li>- CC La Baie</li> <li>- CC Bretagne Porte de Loire communauté</li> <li>- CC Redon agglomération</li> <li>- CC Bretagne romantique</li> <li>- CC Liffré Cormier communauté</li> <li>- CC Pays de Chateaugiron</li> </ul> | 1<br>1<br>1<br>1<br>2<br>1<br>1<br> |

*7. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

| Année | Nbre de territoires | Territoires concernés  | Nombre de sessions   |
|-------|---------------------|--|--|
| 2023  | 8                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CC Saint Méen Montauban</li> <li>- CC Montfort communauté</li> <li>- CC Brocéliande</li> <li>- CC Couesnon Marches de Bretagne</li> <li>- Ville de St-Malo</li> <li>- CC Val d'Ille Aubigné</li> <li>- CA Vitré</li> <li>- CC Vallons de Haute Bretagne Communauté</li> </ul> | 2<br>1<br>1<br>2<br>1<br>2<br>1<br>1<br> |



## Action 6.2 : « Parler Bambin » : l'Art de la conversation avec les tout-petits

### 1. Description de l'action

L'action comprend trois phases :

L'organisation de journées de formation à la démarche et au développement du langage du jeune enfant, pour tous les professionnels qui sur un même territoire : structures petite enfance, assistants maternels, centre de loisirs, écoles et lieux d'accueil périscolaire, TISF, travailleurs sociaux...et de sensibilisation des familles ;

Un accompagnement pour la mise en place des trois axes qui constituent la démarche :

- Le langage au quotidien
- L'implication des parents
- Les ateliers langage

Un soutien et un appui aux professionnels sur la durée.

### 2. Date de mise en place de l'action

2d semestre 2021

### 3. Partenaires et co-financeurs

### 4. Durée de l'action

2021-2023

### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 45 000€

Part Département= 45 000€

Budget global= 90 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**90000€**

Dont part Etat : 45000€ financement 1 etp « chargé de projet Parler Bambin »

Dont part Département : 45000€ valorisation temps ETP service PMI-Accueil petite enfance( E.Brossay)  
+ formation assistantes maternelles

### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action              | Indicateurs   | 2021  | 2022  |
|------------------------------|---|---|---|
| Accompagnement Parler Bambin | Nombre de professionnels ayant pu être sensibilisés/formés et soutenus pour développer le parler bambin | <ul style="list-style-type: none"><li>• Professeurs des écoles/Atsem (<b>44</b>)</li><li>• Auxiliaires de puériculture du Département (<b>13</b>)</li><li>• Agents accueil petite enfance (<b>40</b>)</li><li>• Assistant.es maternel.les du territoire de l'Agence de redon (environ <b>120</b>)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Professeurs des écoles/Atsem (<b>44</b>)</li><li>• Réseau métier MAM (42 assistantes maternelles)</li></ul> |

## 7. Bilan d'exécution 2022

Une année 2022 centrée sur :

- Le nouveau cadrage du projet en lien avec les États Généraux de la Prévention et de la Protection de l'enfance organisés par le Département avec Les nouvelles orientations qui en découlent sont :
  - **Former les professionnel.les les plus proches des enfants et des familles les plus vulnérables du territoire départemental : assistants familiaux ; professionnel.les de PMI et CDAS ; TISF**
  - Sensibiliser les étudiants en formation initiale du travail social
  - Poursuivre les sensibilisations auprès des dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans.
  - Poursuivre la formation des assistants maternels (lors de leur parcours de formation initiale)
- La présentation du projet aux Cadres en charge de l'animation sur les territoires : responsables enfance famille, chef de service vie sociale et leurs adjoints, médecins de PMI, responsables accompagnement des assistants familiaux (**55 personnes**)
- La construction du contenu de formation :
  - Développement du langage chez l'enfant
  - Supports et postures favorisant la communication avec les enfants et les familles
  - Réflexion autour des outils ou actions cohérentes dans le cadre d'intervention des différents professionnels auprès des familles accueillies.

## 8. Perspectives d'évolution de l'action

Actions en cours de réalisation :

- Formation des travailleurs sociaux AEDFG (en charge de l'accompagnement éducatif à domicile) du Département (**23 personnes**) → 26 Janvier et 8 Juin
- Formation des équipes de PMI (auxiliaires, puéricultrices et médecins) et travailleurs sociaux en charge de l'aide sociale à l'enfance en CDAS + certains partenaires extérieurs (TISF de l'ADMR et éducateurs du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) auprès de parents en situation de handicaps de Dol de Bretagne et Combours (**18 personnes**) → 28 Février et 28 Mars

Actions planifiées pour 2023- début 2024 :

- Formation des équipes de PMI de trois CDAS (Saint Aubin d'Aubigné, des Marches de Bretagne, Redon) ;
- Formation des TISF du réseau Assia Una ;
- Formation des assistants familiaux accueillant des jeunes enfants ;
- Accompagnement des équipes engagées dans la formation pour la création d'outils ou d'actions en direction des familles ;

# Engagement du socle : 7 - Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

## Action 7.1 : Plateformes de mobilité

### 1. Description de l'action

La mobilité est aujourd'hui identifiée parmi les principaux freins au retour à l'emploi pour les personnes en insertion professionnelle. Au-delà des services de mobilité (le « pouvoir bouger »), on constate un certain nombre de barrières invisibles à la mobilité : le « savoir bouger ». Ainsi, les difficultés de mobilité ne sont pas seulement financières, mais également sociales, culturelles, et psychologiques. Face à ce constat, des plateformes de conseil en mobilité se déploient sur les territoires. Elles proposent un accompagnement personnalisé à la mobilité, à destination des publics en insertion présentant des difficultés particulières en lien avec la mobilité, notamment pour se rendre au travail. En Ille et Vilaine, ces plateformes, existantes et à venir, fournissent avant tout des services de mobilité classiques (location de véhicules, aide au passage du permis...). Il est nécessaire de les soutenir afin de développer du conseil en mobilité, et ainsi ouvrir les dispositifs aux publics les plus éloignés.

L'objectif est le déploiement de plateformes de conseil en mobilité sur la totalité du territoire breillien. Plusieurs structures (structures d'insertion notamment) sont identifiées comme des porteurs potentiels des plateformes. L'arrivée de conseillers mobilité permettra d'accueillir le public le plus éloigné de la mobilité et de l'emploi, et de proposer un accompagnement adapté à son projet. Les profils sélectionnés sur les plateformes de conseil existantes associent l'expertise des solutions de mobilité présentes sur le territoire, à une connaissance pointue des publics en insertion. Leur présence permettra d'accueillir et de lever les freins à la mobilité des publics tels que les allocataires du RSA, les jeunes travailleurs, et tout autre public présentant des freins cognitifs à la mobilité (difficultés d'apprentissage, barrière de la langue, isolement social, frontière numérique, etc.).

### 2. Date de mise en place de l'action

2021

### 3. Partenaires et co-financeurs

Les co financeurs sont le FSE, les EPCI, le fonds d'action social du travail temporaire (FASTT). D'autres partenariats sont en cours d'étude (Région, entreprises).

### 4. Durée de l'action

2021-2023

### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 261 887€ dont 5669€ de reports de 2021*

*Part Département= 256 218€*

*Budget global= 518 105€*

→Budget exécuté au 30/06/2023

**512 436€**

*Dont part Etat : 256 218€ au titre des participations versées aux associations : Pass Emploi (pays de St Malo) 68 000€ ; Eureka emplois services (pays de Brocéliande) 22 500€ ; Mission Locale du Pays de*

Fougères 68 980€ ; Association TREMPLIN (Pays de Vitré La Roche aux Fées) 45 000€ ; WE KER( bassin d'emploi de Rennes) 51 738€.

Dont part Département : 256 218 € au titre du fonds d'aide aux jeunes mobilité

**Reports sur 2023 : 5 669€**

#### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action   | Indicateurs   | 2021 | 2022 |
|---|---|------|------|
| Fournir du conseil en mobilité pour les publics les plus éloignés de l'emploi | Nombre de plateformes mobilité                      | 5    | 5    |
|   | Nombre de personnes accueillies par les plateformes | 633  | 895  |
|   | dont les allocataires du RSA                        | 250  | 300  |

#### 7. Bilan d'exécution 2022

Le déploiement sur l'ensemble du territoire breillien de conseil en mobilité a permis d'accompagner individuellement et collectivement les personnes éloignées de la mobilité, visant ainsi à favoriser leur retour à un emploi durable. A ce jour, plus de 90 % des Breilliens peuvent ainsi bénéficier de conseil en mobilité par les 5 plateformes et de dispositifs adaptés à leurs besoins : accès au permis de conduire, location de véhicules, accompagnement autour des freins psychologiques et cognitifs.

#### 8. Perspectives d'évolution de l'action

Face au bilan très positif évoqué ci-dessus, il est dans l'intérêt de la collectivité de poursuivre sur 2023 l'expérimentation des 5 dispositifs existants sur le Département d'Ille-et-Vilaine .

## Initiatives locales

### Action 8.1 : Prévention du décrochage scolaire et BAFA/BAFD

#### 1. Description de l'action

Faciliter le recrutement d'éducateurs.trices spécialisées par des collèges accueillant des dispositifs relais et internat séquentiel en leur sein afin de venir en appui des équipes pédagogiques en place et ainsi faciliter la relation entre les élèves accueillis, leurs familles et leur établissement scolaire d'origine.

#### 2. Date de mise en place de l'action

Cette action est renouvelée tous les ans dès la rentrée scolaire de septembre. Le Département accompagne 2 établissements (un public et un privé) depuis près de vingt ans, deux collèges publics supplémentaires pour la 3ème année scolaire consécutive et un établissement privé depuis la rentrée scolaire de septembre 2020.

Ce dernier établissement dispose d'un dispositif d'internat séquentiel porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Il est implanté au sein du collège de la Hublais à Cesson Sévigné. Le Département a accordé une aide financière équivalente à celle proposée aux collèges accueillant des dispositifs relais pour l'aide au recrutement d'un.e éducateur.trice spécialisé.e. Ce dispositif spécifique aux Apprentis d'Auteuil prévoit d'accueillir 4 jeunes orientés prioritairement par les centres départementaux d'action sociale d'Ille-et-Vilaine ou par les services de la DSDEN ou la DDEC dans un second temps.

#### 3. Partenaires et co-financeurs

Action menée en partenariat avec l'Education nationale (DSDEN) et deux associations agrémentées aide sociale à l'enfance par le Département.

Action cofinancée entre le Département et l'Etat via le plan de lutte contre la pauvreté.

#### 4. Durée de l'action

L'action concernant les dispositifs relais est programmée pour la durée de la convention signée entre l'Etat et le Département dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, soit l'équivalent de trois années scolaires. L'action à proprement parler à vocation à perdurer au-delà de la convention sous réserve de moyens budgétaires le permettant.

#### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 107 500€*

*Part Département= 130 000€*

*Budget global= 237 500 €*

→Budget exécuté au 30/06/2023

**237 500€**

*Dont part Etat : 100 000€ pour le financement de 2 postes d'éducateurs spécialisés dans le cadre de la stratégie + Subvention CAF de 7 500€ pour l'aide au BAFA/BAFD.*

Dont part Département : 130 000€ au titre de la continuité du financement de 2 postes d'éducateurs sur les dispositifs pré- existants

### 6. Indicateurs quantitatifs

| Nom de l'action                   | Indicateurs  | Année scolaire 2018/2019   | Année scolaire 2019/2020  | Année scolaire 2020/2021  | Année Scolaire 2021/2022  |
|-----------------------------------|--|--|---|---|---|
| Prévention du décrochage scolaire | Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs relais                    | 121 (données réseau public et privé)   | 97 (pas d'accueil sur fin d'année scolaire)   | 91  | 104 = 67 (public) + 37 (privé)  |
|                                   | Répartition des orientations des élèves après passage en dispositif relais | 43 élèves de la 6 <sup>ème</sup> à la 4 <sup>ème</sup> : 70% poursuite scolarité et 25% réorientation professionnelle<br>27 élèves de 3 <sup>ème</sup> : 75% poursuite scolarité ou réorientation professionnelle (Données uniquement pour les collèges publics) | 60 élèves de la 6 <sup>ème</sup> à la 4 <sup>ème</sup> : 2/3 poursuite de la scolarité en collège et 1/3 en réorientation pro.<br>37 élèves de 3 <sup>ème</sup> : 2/3 poursuite scolarité ou réorientation professionnelle .<br>(données croisées réseau public et privé) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 47 élèves sont retournés au collège, dont 9 dans un autre collège , soit près de 52% poursuivent leur scolarité au collège et 1 en en 2<sup>nde</sup> grale</li> <li>▪ 6 élèves en PP / 16 élèves en lycée professionnel / 2 élèves en MFR / 4 en CFA, soit 31% en réorientation professionnelle</li> <li>▪ 2 élèves en enseignement adapté</li> <li>▪ 1 élève scolarisé au domicile</li> <li>▪ 10 situations difficile à identifier</li> <li>▪ 1 déscolarisé</li> <li>▪ 1 déménagement</li> </ul> | <p><b>Public :</b></p> <p>77% des élèves sont retournés dans leur collège d'origine.</p> <p>34% des élèves accueillis sont en 3<sup>ème</sup></p> <p>3% sont en 6<sup>ème</sup></p> <p><b>Privé :</b></p> <p>Une très grande majorité des élèves passe en classe supérieure ou se dirige vers une 3<sup>ème</sup> prépa métiers. Les élèves de 3<sup>ème</sup> s'orientent préférentiellement en voie professionnelle l'année suivante.</p> |

## *7. Bilan d'exécution 2022*

Alimentation du fonds commun BAFA géré par la CAF (alimenté également par l'Etat) à hauteur de 5000 € uniquement

L'année 2021/2022 a été marquée par une certaine reprise, malgré les effets toujours présents de la crise sanitaire. On note une légère augmentation du nombre d'élèves accueillis.

Concernant la répartition des admissions par classe d'origine, on observe une forme d'homogénéisation des trois niveaux concernés, la population des 3<sup>ème</sup> restant la plus stable avec un peu plus d'un tiers des admissions. A noter une grande variabilité selon les dispositifs relais.

## *8. Perspectives d'évolution de l'action*

La question du décrochage scolaire concerne davantage d'élèves et dès le plus jeune âge. Le bilan de ces années d'accompagnement des élèves accueillis dans ce dispositif ainsi que le contexte sanitaire de ces dernières années, renforcent la nécessité de cet accompagnement. Par conséquent, les acteurs de la communauté éducative sont amenés à diversifier les formes d'accompagnement des élèves dans leur scolarité et dans leurs choix d'orientation.

Le partenariat avec les structures médico-sociales s'avère incontournable pour les jeunes ayant des difficultés d'ordre médical.

Le lien avec les familles est essentiel pour l'efficacité du dispositif mais il est parfois difficile à maintenir tout au long de la prise en charge, malgré les demandes de rencontres régulières.

Le lien avec le collège d'origine est également essentiel. Les liens avec les partenaires sont souvent riches et de qualité mais restent toujours à développer.

## Action 8.2 : BAFA « Solidarités »

### 1. Description de l'action

Le « BAFA - Solidarités » s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté.

Des axes forts ont été définis pour lutter contre ces inégalités et permettre une égalité des chances réelles : garantir un parcours de formation pour tous les jeunes, investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi, font partie des 5 engagements phares de cette stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

**Deux objectifs majeurs** découlent de ces deux engagements :

- A) Investir massivement dans la formation de la jeunesse ;
- B) Permettre à chacun de s'épanouir dans la dignité et le sentiment d'utilité sociale procuré par le travail en conjuguant accès aux droits, accompagnement social et formation vers l'emploi.

Un partenariat, établi entre le Département d'Ille et Vilaine et les Services de l'État permet la mise en œuvre sur le territoire Bretilien d'un BAFA « Solidarités » dont la mise en œuvre est confiée à l'association Breizh Insertion Sport (B.I.S.). Ce BAFA « Solidarités » a vocation à contribuer à la poursuite de ces objectifs.

#### Action :

Proposition de séquences de formation à l'animation volontaire via le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA). Cette formation a vocation à former des animateurs et animatrices encadrant à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en ACM (Accueil Collectif de Mineurs), dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.

Il a également vocation à (re) mobiliser des personnes qui, à un moment de leur parcours de vie, se trouvent dans une situation de vulnérabilité et/ou d'isolement mais qui souhaitent s'orienter vers un métier dans l'animation.

La formation comprend, dans l'ordre, trois étapes, alternant théorie et pratique : une formation générale (8 jours minimum), un stage pratique (14 jours), un approfondissement (6 jours minimum) ou une qualification (8 jours minimum).

Le « Bafa Solidarités » se caractérise par un accompagnement renforcé de chaque personne inscrite dans le dispositif : aide aux démarches administratives, aide à la recherche de stage pratique, aide à la recherche d'emploi et *le cas échéant*, en lien avec le prescripteur, soutien dans les démarches de la vie quotidienne (domaine de la santé, problème de logement et/ou de ressources...).

Cet accompagnement individualisé s'illustre notamment par 3 types d'actions :

- Un repérage concerté avec les prescripteurs qui se traduit par des réunions auprès de chaque professionnel du prescripteur concerné et des réunions de positionnement et d'orientation avec chacune des personnes ;
- Un suivi individualisé qui se traduit par des entretiens téléphoniques et au moins deux à 3 rendez-vous en commun : bénéficiaire, prescripteur, formateur
- Une visite du stage pratique pour chacune des personnes
- Des démarches (téléphoniques et/ou par messagerie électronique) de recherche d'emploi ou de formation professionnalisante.



### Public ciblé :

Toute personne, femme/homme à partir de 16 ans (au 1<sup>er</sup> jour du stage de formation générale), résidant sur le territoire Brétilien, reconnue en situation de précarité et/ou d'isolement et/ou de pauvreté.

Repérage des publics réalisé par les prescripteurs (ex. missions locales, centres sociaux, collectivités locales).

### Objectifs opérationnels du BAFA « Solidarités » :

- (Ré)acquérir une confiance en soi ; dynamiser ou re-dynamiser les personnes par la mise en projet ;
- Proposer une formation à l'animation volontaire (premier pas vers l'emploi dans le cadre d'un parcours de formation) ;
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant pour projet d'occuper un emploi d'animateur.trice.

### Modalités de mise en œuvre :

Concernant le repérage et le suivi individualisé :

- Identification des prescripteurs susceptibles d'orienter des personnes : Missions locales de Fougères, Rennes et Redon, animateurs présence de rue de l'association BIS
- Programmation des réunions d'information ;
- Programmation des entretiens individualisés et le cas échéant prises de contact avec les structures de stages pratique et/ou de partenaires nécessaire à la levée des freins ;
- Repérage et prises de contacts avec les potentiels employeurs et/ou organismes de formation.

Concernant le parcours de formation : deux offres de parcours possibles pour les publics :

- L'intégration de la personne dans des *séquences de formation collectives* spécifiquement mises en œuvre pour le public cible, par Breizh Insertion Sport (BIS) et l'organisme de formation Bafa partenaire GPAS;
- Un *parcours individualisé* permettant l'intégration de la personne au sein d'une formation proposée sur le territoire dans le cadre du calendrier national et mise en œuvre par un organisme Bafa agréé.

## 2. *Date de mise en place de l'action*

Novembre 2021

## 3. *Partenaires et co-financeurs*

Partenaire pour l'hébergement et la restauration : Le centre des Bruyères

L'organisme de formation agréé BAFA : GPAS : groupement Pédagogique d'Animation Sociale

Partenaire financier : la DRAJES

## 4. *Durée de l'action*

2020-2023

## 5. *Budget*

→Budget prévisionnel 2022

**Part Etat= 30 000€**

**Budget global= 30 000€**

→Budget exécuté au 30/06/2023

**30 000€**

Part Etat : **30 000 €** : participation à l'association Breizh Insertion Sport

#### 6. Indicateurs

| Nom de l'action   | Indicateurs  | 2021  | 2022                                      |
|---|--|---|---|
| Actions d'insertion sociales et professionnelles/actions sportives et culturelles | nb de jeunes repérés dans le parcours  | 28  | 30  |
|   | nb de jeunes inscrits dans le parcours   | 17  | 25  |
|   | nb de jeunes validant les certifications professionnelles suivies              | 9 Bafa validé<br>8 en cours de finalisation | 10 validés<br>15 en cours de finalisation |
|   | nb de jeunes accédant à un emploi ou intégrant une formation de niveau IV ou + | 7   | 10  |
|   | Nombre de prescripteurs mobilisés  | 10  | 20  |

#### 7. Bilan d'exécution 2022

##### Le partenariat :

La dynamique partenariale engagée sur l'année 2021 entre l'organisme de formation G.P.A.S et l'association Breizh Insertion Sport se renforce sur l'année 2022. Le principe de co-construction et la volonté de faire communauté éducative auprès des bénéficiaires du dispositif sont portés par les 2 structures.

L'environnement naturel du site de formation permet d'être au quotidien en relation avec la nature ; ce cadre est propice à l'apprentissage et favorise la découverte de nouveaux espaces.

La collaboration avec le centre de loisirs des Bruyères permet aux stagiaires d'être au contact des animateurs et des enfants ainsi que de faire vivre une mise en situation pédagogique favorisant l'apprentissage.

##### La représentativité territoriale :

Le territoire d'Ille-et-Vilaine est représenté en 2022 comme ci-dessous :

- Rennes Métropole : 61% dont 85% issus des QPV
- Pays de Redon : 12%
- Pays de Fougères : 12%
- Pays de Brocéliande : 7%
- Vallons de Haute Bretagne : 4%
- Autres territoires : 4%

##### Les prescripteurs :

- We-Ker Rennes / Fougères / Redon
- Breizh Insertion Sport
- Keureskem
- G.P.A.S
- UFOLEP

- DRAJES
- CCAS BLOSNE
- Ty Blosne

Sur l'année 2022, les prescripteurs se diversifient, le dispositif s'ancre dans les territoires, les demandes sont plus importantes que sur l'année 2021.

**Le public :**

Sur l'année 2022, 26 personnes ont pu bénéficier du dispositif BAFA « solidarité » dont 14 hommes et 12 femmes. Chaque personne a pu être accompagnée par un référent pédagogique afin de faciliter la recherche de stage et le suivi administratif.

Une attention particulière est apportée à la mixité, à constituer un groupe ayant une diversité générationnelle. Néanmoins de manière générale les personnes intégrant le dispositif ont entre 17 et 25 ans.

Sorties positives du dispositif :

4 personnes sur 10 ayant obtenu leur BAFA sont en poste dans le secteur de l'animation

*8. Perspectives d'évolution de l'action*

En conclusion, le dispositif a évolué sur l'année 2022. Les besoins et les demandes d'intégrer le dispositif sont de plus en plus régulières. La formation générale réalisée en janvier 2023 avec un groupe de 20 stagiaires et un nombre de 30 personnes repérées, démontre l'évolution et la dynamique positive que ce dispositif génère.

L'accompagnement de public réalisé tout au long de l'année par des référents pédagogiques ainsi que la volonté de créer une communauté éducative autour des personnes, permet de conserver une relation favorable à l'insertion des personnes bénéficiaires du dispositif.

## Action 8.3 : Mise en œuvre d'actions visant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion par les supports activités sportives et socioculturelles

### 1. Description de l'action

Les 2 dispositifs portés par les deux organismes de formation sont globalement organisés de la même façon. Programmés entre 12 à 18 mois, ces dispositifs permettent l'accès à la qualification et à l'emploi dans le domaine de l'animation sportive et culturelle. Ils comprennent un parcours de formation qualifiante et diplômante et le maintien ou l'acquisition d'un statut social, construits en 2 phases successives intégrant des actions de mobilisation/formation associées à un accompagnement longitudinal de chacun des jeunes.

Continuité cette année par rapport à ce que les deux organismes de formation ont mis en œuvre en 2022 :

Sport pour tous : 2 parcours sont mis en place dans le cadre du déploiement régional par chacun des organismes (les bénéficiaires d'Ille et Vilaine, peuvent selon leurs besoins ou leurs caractéristiques, s'inscrire dans l'un ou dans l'autre) ; un sur Pontivy commençant en septembre, le second sur Douarnenez démarrant en décembre.

UFOLEP : Afin de s'adapter au mieux aux besoins des jeunes, cette année deux parcours sont proposés

- Un parcours d'environ 22 mois construits en 5 étapes : repérage, starter, remise à niveau, animation volontaire (BAFA et service civique), CQP-ALS et insertion professionnelle (juin 2022 / juin 2024).

- Un parcours de 10 mois, en direction de jeunes prêts à intégrer une formation professionnelle, composé ainsi qu'il suit : repérage, starter, CQP-ALS et insertion professionnelle (juin 2022 / juin 2023).

Dans les deux cas, les jeunes sont orientés sur l'un ou l'autre des parcours en fonction de leur lieu de résidence mais surtout en fonction de leur disponibilité.

A ces deux parcours, est associé un complément d'action pour les jeunes ayant besoin d'un suivi plus approfondi : Un parcours de remobilisation-orientation (Ufopeps) (mars-juin 2022) pour 10 jeunes environ est en cours de mise en œuvre.

#### A) La phase d'insertion sociale

Action 1 : Le repérage

Des réunions d'information collective sont organisées au sein des structures prescriptrices, en présence des jeunes intéressés par le parcours. Un entretien individuel est proposé aux jeunes afin de déterminer un parcours individualisé : suivi du parcours complet ou partiel en fonction des besoins et des acquis des bénéficiaires.

\* Sport pour Tous : Le repérage est concerté, auprès des missions locales, de la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi des associations œuvrant dans le champ social : centres sociaux, Breizh Insertion Sport. 33 jeunes ont été concernés, 24 sur la Mission Locale de Redon et 9 sur la Mission Locale de Rennes.

\* Ufolep : De 3 missions locales d'Ille et Vilaine (Rennes, Saint-Malo et Fougères) ; de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de Redon, des animateurs sportifs départementaux et des animateurs locaux d'insertion du Conseil départemental ; du milieu associatif affilié au réseau (Remise en jeu, Cercle Paul Bert et Breizh Insertion sport) ; du campus via leur préformation ; des travailleurs sociaux proches des personnes en situation d'isolement (personnes en errance) proche des personnes bénéficiaires du R.S.A... ; 20 jeunes du 35 ont été mobilisé sur cette étape.

Action 2 : Une action de remobilisation/orientation visant à renforcer ou à réorienter le projet professionnel des participants.

\* Sport pour Tous : « Open » : Deux stages de 5 jours et 3 jours sont organisés avec hébergement et restauration avec des activités culturelles d'expression (ateliers d'écriture, activité théâtrale), des activités physiques, le passage du PSC1, l'animation d'une séquence pédagogique avec un public support et un entretien de positionnement. Les objectifs des Open sont de découvrir le secteur de l'animation, de rencontrer et échanger avec des professionnels, de s'initier aux bases du métier d'animateur, notamment dans le domaine des savoir-être. Les jeunes sont également formés au PCS1. S'ajoutent à ces 8 jours, 1 journée de tests techniques et 1 journée de positionnement pour l'entrée en CQP ALS.

Les jeunes peuvent bénéficier d'une immersion en milieu professionnel entre les deux stages se traduisant par une mise en situation professionnelle dans des structures proposant des animations sportives ou socio-culturelles (associations, collectivités...).

A l'issue des Open, les jeunes peuvent s'orienter vers le BAFA et/ou le CQP ALS. Si l'équipe pédagogique a observé des difficultés chez un jeune, un entretien individuel est organisé avec le jeune et en présence du conseiller Mission Locale afin d'identifier ces difficultés, de rediscuter du projet avec le jeune et de trouver des stratégies afin de l'accompagner au mieux dans la réalisation de ce projet. t.

Sur l'ensemble des jeunes présents sur les Opens des 2 parcours, 8 stagiaires sont originaires de l'Ille et Vilaine.

\* Ufolep : Cette phase de (re)mobilisation/orientation se déroule sous une forme d'un stage de rupture de quelques jours, organisé en 2 temps.

- un stage avec des pratiques d'activités culturelles d'expression scène, des pratiques d'activités physiques socio-sportives et de pleine nature, préparation et animation d'une séquence pédagogique avec un public support (enfants en maternelles),

- un test de remise à niveau et un entretien de positionnement à l'issue des séjours, devant permettre au jeune d'exprimer son point de vue puis de le confronter avec la perception des adultes présents (outil d'évaluation partagé).

14 jeunes d'Ille et Vilaine ont participé à cette séquence.

Action 3 : Une formation à l'animation volontaire

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (B.A.F.A.) est organisé et ouvert aux jeunes du parcours mais également aux jeunes suivis par les Missions Locales qui souhaitent se lancer dans les métiers de l'animation.

\* Sport pour Tous : 6 jeunes d'Ille et Vilaine de la formation 2021/2022 se sont inscrits sur la formation BAFA – 4 ont obtenu leur diplôme en 2023 – 2 sont encore en cours de formation (les 2 ayant déjà passé leurs stages de formation générale et pratique). Pour le parcours 2022/2023, 8 jeunes ont été inscrits sur la formation Bafa (stage de formation générale en janvier 2023).

\* Ufolep : 10 jeunes d'Ille et Vilaine de la formation 2021/2022 se sont inscrits sur la formation BAFA – 6 ont obtenu leur diplôme – 4 sont en cours de formation (3 ayant déjà passé leurs stages de formation générale et pratique). Pour le parcours 2022/2023, 14 jeunes ont été inscrits sur la formation Bafa (stage de formation générale en décembre 2022).

En parallèle de cette formation Bafa, l'Ufolep a programmé de nouveaux contenus de remise à niveau propres aux savoirs de bases. Cette étape a pour vision de permettre à l'apprenant de s'adapter à son environnement professionnel et social co-animé avec l'Infrep.

Par ailleurs différents supports d'activités sont proposés : de la boxe, des jeux e-sport, construction de CV et de lettre de motivation, jeux de connaissance autour de la géographie et du sport, atelier sur la communication, mise en place de situation pédagogique, remise à niveau en français et match au travers d'animation sportives ou socioculturelle, des ateliers abordant les stéréotypes sexués dans le domaine de la pratique du sport, etc.

## C) La phase d'insertion professionnelle

### Action 4 : Une qualification professionnelle : le C.Q.P. A.L.S

A noter un changement important sur cette phase : la modification réglementaire du CQP ALS qui a engendré une augmentation des temps de formation en centre et en entreprise. Ce bilan va donc concerner des temps de formation CQP sous l'ancien format et des séquences sous le nouveau format.

Le Certificat de Qualification Professionnelle « animateur de Loisirs Sportifs » est une formation en alternance avec des temps de formation en centre (entre 110h et 140h pour l'ancien format – entre 160h et 90h pour le nouveau) et des temps en milieu professionnel (à minima 50h pour l'ancien format et 80h pour le nouveau format), éventuellement associées à la contractualisation d'un contrat aidé (PEC, apprentissage). La formation à ce CQP est proposée par les deux organismes de formation : le Sport pour Tous et l'Ufolep.

*\* Sport pour Tous : 8 jeunes d'Ille et Vilaine sont inscrits sur les deux formations proposées (2 à Pontivy 6 à Douarnenez)*

Afin de maintenir le lien et la motivation des stagiaires entre chaque module de formation (un module de trois jours par mois), les formateurs organisent des visioconférences d'une heure trente via Zoom chaque semaine, dont les contenus sont relatifs aux apports théoriques de la formation : anatomie, physiologie, pédagogie, construction de séance, construction de cycle d'activité, dossier UC1, projet d'animation sportive...

*\* Ufolep : 8 jeunes d'Ille et Vilaine sont inscrits sur le parcours amenant au CQP programmé à compter de octobre 2022. 3 jeunes ont été orientés vers le CQP Animateur Péri-scolaire. 3 jeunes d'Ille et Vilaine ont été orientés vers un dispositif alternatif (Ufopeps) de façon à leur laisser un temps pour mûrir leur projet de formation.*

### 2. Date de mise en place de l'action

2021

### 3. Partenaires et co-financeurs

#### *\* Sport pour Tous :*

Partenaires techniques : Les Missions Locales de l'Ille et Vilaine (Redon, Rennes Ouest et Sud) dans l'accompagnement du parcours des jeunes ; le comité départemental Sports pour Tous d'Ille-Vilaine, Breizh Insertion Sport (conduite des jeunes de Rennes pour se rendre sur le lieu de formation et la recherche de structure d'alternance), Remise en Jeu (orientation et recherche de structure d'alternance), l'OFIS de Redon (recherche de structure d'alternance).

Partenaires financiers : La DRAJES Bretagne (Crédit Sésame), le Conseil Régional ; le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

#### *\* Ufolep :*

Partenaires techniques : les missions locales et autres prescripteurs (AFPA, remise en jeu, campus), BIS, comités départementaux 22 et 35, services d'Etat

Partenaires financiers : Etat, conseil régional, départemental, CAF 22, 35, Ufolep

#### 4. Durée de l'action

\* Sport pour Tous : juillet 2021 à juillet 2023,

\* Ufolep : Annuelle pour le parcours animation citoyen, semestriel pour la formation qualifiante et trimestrielle pour les séjours de remobilisation.

#### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 90 000€

Budget global = 90 000€

→ Budget exécuté au 30/06/2023

**90 000€**

Dont part Etat : participation de 45000€ versée à l'association UFOLEP et une participation de 45000€ versée à l'association Sport pour tous

#### 6. Indicateurs quantitatifs

Sport pour Tous :

| Nom de l'action  | Indicateurs  | 2022  | projection 2023   |
|--|--|---|-------------------|
| Actions d'insertion sociales et professionnelles/ actions sportives et culturelles | nb de jeunes repérés dans le parcours  | 33  | 30                |
|  | nb de jeunes inscrits dans le parcours   | 16 (entre ceux déjà en formation début 22 et ceux entrés en sept et dec 23) | 20                |
|  | nb de jeunes validant les certifications professionnelles suivies              | 2 CQP<br>6 Bafa   | 12 CQP<br>10 Bafa |
|  | nb de jeunes accédant à un emploi ou intégrant une formation de niveau IV ou + | 2   | 10                |
|  | Nombre de prescripteurs mobilisés  | 2 Missions Locales et OFIS de Redon   |                   |

\* Ufolep :

| Nom de l'action  | Indicateurs  | 2022                                   | 2023   |
|--|--|--|--|
| Actions d'insertion sociales et professionnelles/ actions sportives et culturelles | nombre de jeunes inscrits dans le parcours   | PAC : 23<br>Ufopeps 10                 | PAQ : 8<br>PAC (long) : 4<br>Ufo peps : 10<br>2ème session |
|  | nombre de jeunes validant les certifications professionnelles suivies              | 3 en ALS, résultats CQP APS non connus | certifications prévues en juin et juillet 2023             |
|  | nombre de jeunes accédant à un emploi ou intégrant une formation de niveau IV ou + | 3                                      | -  |
|  | Nombre de prescripteurs mobilisés  | 8                                      | 10   |

## 7. Bilan d'exécution 2022

### \* Sport pour Tous :

- Repérage

Jusqu'au printemps 2022, les repérages s'effectuaient sur la période de juillet à novembre-décembre. Les jeunes étaient souvent repérés peu de temps avant d'entrer en formation OPEN ce qui leur laissait peu de temps pour réfléchir à leur projet et constituer leur dossier d'inscription.

Or les jeunes ont besoin de mûrir leur projet de formation avant de s'inscrire en formation.

C'est pourquoi, depuis mars 2022, nous procédons à un repérage « au fil de l'eau » : Frédéric AYASSAMY va chaque mois contacter et rencontrer les conseillers Missions Locales, d'une part dans le cadre du suivi pédagogique des jeunes déjà sur le parcours, d'autre part pour rencontrer les jeunes qui ont une appétence pour les métiers de l'animation afin de préparer leur entrée dans le parcours futur.

Ce temps préformation permettra aux jeunes d'effectuer des stages PMSMP afin de découvrir le secteur professionnel et le métier visé, leur permettant également de trouver une structure d'alternance plus facilement.

Nous observons une orientation des jeunes plus efficace en raison d'une préparation à l'entrée en formation mieux préparée.

- Suivi pédagogique

En plus des grilles d'évaluation sur l'acquisition des compétences de l'animateur sportif et de l'animateur BAFA, l'équipe de formation a travaillé sur un outil permettant de mieux évaluer l'acquisition des compétences liées au savoir-être. Cet outil est partagé avec les stagiaires tout au long de la formation afin de travailler sur la notion d'employabilité. C'est également l'un des supports des entretiens avec les conseillers Mission Locale, les tuteurs et les responsables de structure d'alternance dans le cadre du suivi pédagogique.

- Nouveau CQP ALS et insertion professionnelle

Le renouvellement réglementaire du CQP ALS a eu lieu en juin 2022. La formation CQP ALS est considérablement allongée passant de 112h à 161h en centre de formation et de 50h à 80h d'alternance en structure. Le CQP ALS est aussi passé de 3 Unités de Compétences à 3 Blocs de Compétences :

Le Bloc 1 reprend globalement des compétences visées dans les 3 Unités de Compétences actuelles : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif.

Le Bloc 2 vise les compétences liées à l'organisation, l'information et la communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

Le Bloc 3 vise les compétences liées à la conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

Dans le cadre des blocs 2 et 3, une convention d'alternance est signée avec le Comité Départemental Sports pour Tous du lieu de résidence du jeune avec pour objectif de participer aux AG, réunions, événements sportifs... Le jeune peut ainsi rencontrer les acteurs du secteur professionnel dans lequel il va évoluer et commencer à construire son réseau.

### \* Ufolep :

Points Positifs :

- Ce dispositif est adapté au public cible et lui a permis d'obtenir des compétences.
- La possibilité de faire un itinéraire adapté avec la mise en place d'un parcours long et un court
- L'expérience des équipes qui améliore la conduite du dispositif



- La mixité des équipes
- Une volonté d'évaluer la progression d'un individu de manière formative tout au long de son parcours

Source de progrès :

- La complexité du Parcours animation citoyen engendre une lourdeur administrative.
- Un problème conséquent concernant la temporalité de l'action. Discordance très importante entre le temps nécessaire à l'apprentissage (rythme du stagiaire) et le temps nécessaire à la mobilisation des dispositifs (instruction administrative, délais de financement, délais de décisions).
- Les partenaires sont très impliqués dans ce projet, il y a une vraie reconnaissance.
- Le financement à moyen terme
- Avoir plus d'interaction entre les prescripteurs
- Les jeunes sont confrontés à de nombreux freins périphériques (logement, santé, mobilités) qui freinent le parcours du jeune.
- Au sein de ce dispositif le jeune à plusieurs statuts (stagiaire de la formation professionnelle, volontaire, etc.) ce qui précarise le parcours du ou de la jeune.

#### *8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

##### \* Sport pour Tous :

Les premiers jeunes se sont positionnés sur les cursus 2023-2024.

Le Comité Régional Sport pour Tous est en cours de recherche de financement afin de pouvoir mettre en œuvre les 2 cursus.

##### \* Ufolep :

Le prochain se déroulera sous le même format que cette année (parcours court, long, repérage, remise à niveau). Le parcours long sera à réorganiser afin de faciliter l'accès à une formation qualifiante. L'Ufoleps serait à déployer sur d'autres sites.

## Action 8.4 : Création d'un centre de santé mentale

### 1. Description de l'action

Depuis 2020, le réseau Louis Guilloux a bénéficié au titre de la convention d'appui de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi d'un soutien financier à hauteur de 45 000€ pour la mise en œuvre d'une équipe mobile santé précarité. Il s'avère que cette dernière a été reconnue depuis comme Etablissement Sanitaire et Médico-social et bénéficie à ce titre d'un financement intégral par l'ARS.

Depuis, le réseau Louis Guilloux a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS Bretagne dans le cadre de la lutte contre les inégalités en santé. Le projet retenu est porté par le réseau Louis Guilloux (RLG) et le centre hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) pour répondre aux besoins de soins en santé mentale des publics en précarité, exilés ou éloignés des services de santé mentale, majeurs et mineurs.

### 2. Date de mise en place de l'action

2022

### 3. Partenaires et co-financeurs

DDETS/CD35/ARS

Réseau Louis Guilloux

### 4. Durée de l'action

Action mise en œuvre sur la durée de la CALPAE.

### 5. Budget

→ Budget prévisionnel 2022

*Budget global = 45 000 €*

*Part Etat = 45 000 € de reports de 2021*

→ Budget exécuté au 30/06/2023

**45 000 €**

*Part Etat = 45 000 € : dotation versée à Louis Guilloux en 2021 sur le projet de l'Equipe mobile et transférée vers celui du centre de santé mentale.*

### 6. Bilan d'exécution

Trop peu de recul pour apporter des premiers chiffres.

Le contexte de création avec l'expérimentation depuis 2017 d'une prise en charge psycho-sociale de personnes migrantes ayant subies des violences, menée par le RLG avec le CHGR et des structures d'hébergements pour les personnes en demande d'asile, apporte quelques éléments quantitatifs : en 2021, 138 personnes ont été reçues pour une file active de 103 personnes. Ce nombre a continué d'augmenter en 2022 avec de plus en plus de personnes en attente de consultation, et une période sur liste d'attente d'environ deux mois avant de pouvoir démarrer le suivi.

## **Action 8.5 : Aide à la transformation numérique :Lab' numérique 35 à destination des jeunes en insertion**

### *1. Description de l'action*

La crise sanitaire a favorisé et accéléré la dématérialisation des démarches, y compris dans les actes du quotidien et génère un renforcement de la fracture numérique (dans la possession de matériel, l'accès et la manipulation).

Aussi, l'accès au numérique reste un enjeu fort du plan pauvreté et du plan de relance1jeune1solution pour limiter le non-recours.

Aussi, les 5 missions locales d'Ille-et-Vilaine ont souhaité se mobiliser en 2022 au travers d'une nouvelle action « Lab'Numérique 35 » qui vise à :

- lutter contre la fracture numérique et rendre ainsi les jeunes autonomes dans leurs démarches
- favoriser l'accès aux droits (social et emploi) dans un objectif d'autonomie vers et dans l'emploi des jeunes sur le 35
- accompagner les enjeux du plan Pauvreté, du Plan de Relance et des nouvelles pratiques de recrutement

Ce projet se traduit par la volonté de :

1. Appuyer les parcours d'accompagnement par des leviers numériques et humains
2. Développer l'accès et la maniabilité numérique au plus près du jeune
3. Permettre aux jeunes une plus grande réactivité, accessibilité et développement de ses compétences
4. Faciliter l'accès à l'offre de remédiation et de formation du territoire (cartographie, travail de proximité avec les structures...)

Ce projet repose sur les actions suivantes :

Des animateurs formés et des ambassadeurs numériques (jeunes en service civique) qui animent des temps individuels et collectifs d'ateliers dont l'objectif est de :

1. Réaliser un diagnostic et proposer de plans d'actions individualisés
2. Accompagner la prise en main de l'outil informatique et numérique
3. Sensibiliser à l'e-réputation/ à la cybersécurité
4. Mieux appréhender des sites favorisant l'accès aux droits (plateforme 1 jeune 1 solution, CPAM, CAF, Département, Pole emploi, ...)
5. Proposer l'accès à des forums emplois virtuels en développement (visite virtuelle de CFA, job dating, tchat sur thématique emploi/formation, ...)
6. Rendre visible l'accès aux outils numériques avec une permanence d'accueil sur le flux

### *2. Date de mise en place de l'action*

2022

### *3. Partenaires et co-financeurs*

- 5 Missions locales sur territoires urbains dont QPV et ruralité.

#### 4. Durée de l'action

2022-2023

#### 5. Budget

→Budget prévisionnel 2022

Part Etat = 20 000€

Part Département= 20 000€

Budget global = 40 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

**40 000 €**

Dont part Etat : 20 000€ au titre de la participation versée à WE KER

Dont part Département : 20 000€ au titre de la délégation aux ML pour l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans.

#### 6. Indicateurs quantitatifs, bilan et projection

| Mission locale  | Nom de l'action  | Indicateurs de suivi de l'action  | Résultats au 2022   | Projection du projet  |
|-----------------|--|---|---|---|
| <b>Fougères</b> | Aménagement de l'espace accueil pour un accueil-accompagnement numérique de jeunes sur le flux                                       | Nombre de jeunes accueillis   | 75  | L'espace accueil aménagé est désormais ouvert et permet d'accueillir simultanément 3 jeunes en libre accès ou pour un accompagnement par les ambassadrices de la MLPF sur France Connect ou d'autres plateformes permettant l'ouverture de droits |
|                 | Ambassadrice numérique : accueil et animation de l'espace numérique  |   | 1+1+2   | Formation des chargées d'accueil pour animer l'accueil numérique et pour être labellisées par France Connect (permettant accès à sites sécurisés et personnalisés)mer l'espace accueil  |
| <b>Vitré</b>    | Temps de conception et d'animation ""médiation numérique"" à partir de l'outil PIX<br>Temps de conception pour articuler l'offre Pix | Temps consacré à l'appropriation de l'outil pix par deux collaboratrices, à l'élaboration d'un atelier de prise en main de Pix par les collaborateurs | 4 sessions de formation<br><br>5 journées de conception de l'atelier @numérique | Appropriation de l'atelier par l'ensemble des CISP pour qu'ils deviennent facilitateurs/animateurs numériques<br><br>Accompagnement des jeunes pour sécuriser leur équipement des jeunes pour des accompagnements à distance                      |

|               |   |  |  |  |
|---------------|---|--|--|--|
|               | et notre propre offre de service existante                  | Transmission de formation Aidant Connect entre deux collaborateurs<br><br>Optimisation de la Fourmilière pour rendre visible notre offre numérique | 3 journées de travail à l'optimisation de la Fourmilière   | Consolidation de l'offre de service Aidant Connect<br><br>Accessibilité de La Fourmilière aux PSH<br><br>Travail en lien avec l'entreprise |
|               | Achat de 10 tablettes à disposition des jeunes              |  |  | Achats de nouvelles tablettes<br><br>Achat d'ordinateurs reconditionné   |
| <b>Redon</b>  | Achats de 20 ordinateurs portables pour les jeunes          |  | 15 ordinateurs remis par LA POSTE et reconditionnés par DECLIC   | Achats de 20 ordinateurs portables pour les jeunes   |
|               | Formation de prise en main linux en 2 sessions de formation |  | 2 sessions de formation pour accompagnement de la prise en main avec l'association « LES MULOTS »  | Formation de prise en main linux en 2 sessions de formation  |
| <b>Rennes</b> | La mise en place d'un partenariat avec Orange solidarité    | Nombre de réunions   | 3 réunions   | Déploiement des ateliers numériques<br><br>Recrutement d'un animateur – coordinateur   |
|               | La planification d'ateliers numérique en mars - avril 2022  | Nombre d'ateliers<br>Nombre de jeunes  | 10 ateliers réalisés - 41 inscrits - 27 présents<br>3 thèmes :<br>•savoir utiliser le site de pôle emploi (compléter son profil, rechercher des offres, des entreprises...)<br>•utiliser linkedIn dans sa recherche d'emploi<br>•se préparer à un entretien distanciel | Recrutement d'ambassadeurs numériques en service Civique<br><br>Mise en place formation Simplon Ambassadeurs Numériques                    |

|                |  |   |  |   |
|----------------|--|---|--|---|
|                | Formation & expérimentation « Aidant Connect »     | Nombre de CISP formés (6)<br>Nombre d'expérimentation (3 CISP ont expérimenté le service) |  |   |
|                | Achats de 20 ordinateurs portables pour les jeunes |   |  |   |
| <b>St Malo</b> |  |   |  | Directrice absente depuis Février 2022 / Pilote l'action en direct, pas de retour à ce jour |

## **Action 8.6 : Organisation d'une journée départementale sur le thème de l'incurie co portée par le conseil départemental et l'ARS**

### *1. Description de l'action*

Cette action s'inscrit dans un ensemble de travaux sur la thématique de l'accompagnement des ménages qui se traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions :

- L'identification d'un process allant du repérage des situations à l'évaluation sociale et l'accompagnement des ménages concernés
- La réalisation d'un support technique permettant d'identifier ce process, les ressources mobilisables et le rôle de chacun des acteurs
- La création d'une équipe mobile sanitaire et sociale
- Et enfin, l'organisation d'une journée départementale sur le thème de l'incurie le 19 janvier 2023.

La journée départementale s'adresse à tous les acteurs concernés dans leur exercice professionnel par cette thématique (travailleurs sociaux CDAS, associations partenaires, professionnels du logement, hôpital, maires, etc.).

L'idée est à la fois de permettre aux acteurs de mieux cerner cette notion ce qu'elle recouvre, ce qui la distingue de l'habitat indigne, etc. Et d'identifier les problématiques sous-jacentes à ces situations symptomatiques. Il s'agit ensuite de clarifier les rôles de chacun, de repérer les ressources mobilisables pour appréhender plus efficacement les solutions à mobiliser pour accompagner ces ménages.

### *2.Date de mise en place de l'action*

2022

### *3.Partenaires et co-financeurs*

ARS, Maison Associative de la Santé

### *4.Durée de l'action*

Le 19 Janvier 2023

### *5.Budget*

→Budget prévisionnel 2022

*Part Etat = 5 000€*

*Part Département= 5 000€*

*Budget global = 10 000€*

→Budget exécuté au 30/06/2023

**10 000 €**

Dont part Etat : 5 000€ au titre de la participation versée à la Maison Associative de la Santé

Dont part Département : 5 000€ au titre du FSL

## *9. Indicateurs quantitatifs*

Nombre de participants à la journée : 260

## *10. Bilan d'exécution*

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et l'ARS Bretagne ont organisé une journée départementale sur l'accompagnement des ménages en situation d'incurie dans leur logement, le jeudi 19 janvier 2023 à Rennes. Elle a réuni plus de 260 personnes.

Qu'est-ce que l'incurie ? Comment se définit-elle ? Quelles sont les ressources à mobiliser ? Jusqu'où accompagner ? Comment identifier le rôle de chacun ? Cette journée a amené les acteurs concernés (élus locaux, professionnels du social, du médical, du médico-social et du logement) à évoquer des pistes, à partager des solutions.

Il a également été question de sujets plus spécifiques comme la prise en compte des questions juridiques et cliniques pour accompagner les ménages en situation d'incurie, ou encore la manière d'agir en cas de non demande ou de non consentement.